



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 1 (A/62/1)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 1 (A/62/1)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	1
II. Développement	11–41	4
Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale	12–21	4
VIH/sida	22–29	6
Besoins particuliers de l'Afrique	30–33	8
Changements climatiques et développement durable	34–41	9
III. Paix et sécurité	42–79	12
Prévention des conflits et rétablissement de la paix	43–50	12
Maintien de la paix	51–62	14
Consolidation de la paix	63–67	17
Lutte antiterroriste	68–73	19
Désarmement et non-prolifération	74–79	20
IV. État de droit, droits de l'homme et affaires humanitaires	80–112	22
État de droit	81–86	22
Droits de l'homme	87–93	23
Démocratie et bonne gouvernance	94–100	24
Affaires humanitaires	101–112	26
V. Renforcer l'Organisation des Nations Unies	113–131	28
Organes intergouvernementaux	114–116	28
Secrétariat	117–123	29
Coopération avec les organisations régionales	124–126	30
Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies	127–131	31
VI. Grands partenaires mondiaux	132–141	32
Société civile	133–138	32
Monde des affaires	139–141	33
VII. Conclusion	142–150	34

Annexes

I. Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2007) : tableaux statistiques	36
II. Cadre révisé de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, comprenant les nouvelles cibles et les nouveaux indicateurs recommandés par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. . .	70

Chapitre premier

Introduction

1. Alors que paraît mon premier rapport annuel, les États Membres et les peuples du monde entier attendent de l'Organisation des Nations Unies plus que jamais depuis sa fondation, comptant sur elle dans des domaines et en des lieux de plus en plus divers pour faire face à des situations sans cesse plus difficiles. Cette montée des attentes nous impose certes une tâche redoutable, mais je crois que loin d'y voir un motif de découragement, nous devons au contraire nous en réjouir. Elle me semble en effet non seulement le reflet des besoins multiples et pressants du monde d'aujourd'hui, mais aussi le signe de la conviction de plus en plus partagée que ces besoins appellent une action collective dont l'ONU, seule organisation véritablement universelle, est le meilleur instrument.

2. Pour relever tous les défis qui nous attendent, il nous faut combler progressivement le fossé qui sépare les aspirations des réalisations. Faire de l'ONU une organisation capable de produire régulièrement et efficacement des résultats n'implique pas seulement qu'elle puisse compter sur l'engagement sans faille des États Membres; elle doit aussi savoir se réformer et réorienter son action.

3. Mes propositions initiales de réforme tendent principalement à doter l'Organisation de structures nouvelles propres à lui permettre d'améliorer le soutien apporté aux opérations de maintien de la paix, qui relèvent du domaine où l'expansion de nos activités est la plus forte. L'ONU gère actuellement 18 opérations de paix et 13 missions ou bureaux de terrain. L'effectif total de ces opérations et missions, qui a déjà atteint un niveau record, dépassant largement les 100 000, va sans doute augmenter encore sensiblement dans les mois qui viennent du fait de la mise sur pied de missions nouvelles et du renforcement de missions existantes. Cette expansion soulève des problèmes majeurs, d'autant qu'elle intéresse des régions où les conditions sont des plus difficiles. L'approbation par l'Assemblée générale des propositions que j'avais faites pour la création d'un nouveau dispositif de soutien aux missions est certes un élément positif, mais il faut bien voir que nous n'avons encore que tout juste entamé le travail nécessaire pour donner à l'ONU les moyens de gérer et soutenir efficacement, à l'échelle mondiale, des opérations d'une telle envergure.

4. Pour la réforme de l'Organisation, nous devons certes nous fixer des buts ambitieux, mais nous devons aussi veiller à ce que notre action soit disciplinée et bien calibrée. Pour se réformer, l'Organisation devra miser à fond sur sa ressource la plus précieuse, un corps de fonctionnaires dévoué et riche de sa diversité. Cela implique que le personnel de l'Organisation devienne véritablement mobile et polyvalent et soit pleinement responsabilisé, et donc que soit portée une attention plus grande à l'organisation des carrières et à la formation. Cela implique aussi que tout le personnel des Nations Unies, au Siège et sur le terrain, soit tenu aux normes les plus rigoureuses d'intégrité et d'éthique professionnelle.

5. Nous devons nous attacher également à tirer le meilleur parti du potentiel de tous les organismes des Nations Unies. J'espère que les États Membres retiendront nombre des propositions formulées pour rendre l'action du système des Nations Unies plus cohérente, et envisageront d'autres améliorations, afin que l'« unité d'action » cesse d'être un slogan pour devenir réalité.

6. La réforme n'est pas une fin en soi, mais un moyen de permettre à l'Organisation d'accomplir sa vocation, qui est de servir tous les peuples du monde, sans exclusive. Les Nations Unies peuvent et doivent apporter l'espoir aux plus déshérités, ce qui implique d'abord des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs définissent désormais le cadre convenu du développement, et les progrès de leur mise en œuvre diront la mesure dans laquelle le système international est capable non seulement de se fixer des buts précis pour faire reculer l'extrême pauvreté, mais encore de s'y tenir. À mi-chemin de l'échéance de 2015 que les États Membres ont fixée pour l'avènement d'un monde meilleur en adoptant unanimement les OMD, il reste possible d'atteindre ces objectifs pour autant que chacun prenne immédiatement des mesures pour remplir les engagements souscrits et ce, en dépit des retards qui ont été pris, particulièrement graves dans certains pays et certaines régions. S'il est impératif que les objectifs de développement soient atteints partout, ce n'est pas seulement pour permettre à des millions de gens de vivre mieux, en meilleure santé et plus dignement; c'est aussi pour que la paix et la sécurité puissent régner durablement dans le monde. Nous nous devons de mettre à profit l'année à venir pour recentrer notre action et lui imprimer une nouvelle impulsion.

7. Pour être porteuse d'espoir, l'Organisation doit aussi poursuivre son œuvre de défense des droits de l'homme et l'action humanitaire qui lui vaut une réputation bien méritée. Il importe que le nouveau Conseil des droits de l'homme rétablisse rapidement la crédibilité de l'appareil intergouvernemental de défense des droits de l'homme. Il importe aussi que nous nous mobilisions pour répondre, dans le monde entier, aux besoins des réfugiés et des déplacés. Sachant qu'au Darfour, la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire sont les pires qui soient, et conscient que le besoin d'espoir y est plus grand que partout ailleurs, j'ai dès ma prise de fonctions fait de la tragédie qui ravage cette région l'une de mes préoccupations les plus pressantes. Le conflit qui continue de déchirer le Darfour, outre qu'il met en péril la vie d'innocents que nous avons le devoir de protéger, entame la crédibilité de l'ONU. Il nous faut agir sans plus tarder pour mettre fin aux souffrances des populations darfouriennes en mobilisant toutes nos ressources pour rétablir la sécurité, faciliter un règlement politique durable, faire cesser l'impunité et répondre aux immenses besoins humanitaires des habitants de cette région. Une certitude : nous serons jugés non sur nos promesses, mais sur les résultats de nos actes.

8. L'Organisation a aussi vocation à protéger l'environnement de notre planète, ce qu'elle est particulièrement bien placée et équipée pour faire. J'ai l'intime conviction que l'histoire retiendra notre époque comme celle du déclenchement des changements climatiques, et que la postérité nous jugera sur ce que nous aurons fait pour y remédier. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé formellement que le réchauffement planétaire est une réalité, et résulte directement de l'activité humaine. Je pense qu'il y a là un défi mondial auquel l'Organisation est mieux placée que quiconque pour faire face. Je constate avec satisfaction qu'il est désormais universellement admis que les organes compétents des Nations Unies doivent être le lieu des négociations qui seront consacrées aux mesures à prendre à l'échelle mondiale. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est parvenir à un accord global, négocié comme le prévoit la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui nous donne les moyens de lutter sur tous les fronts contre l'évolution du climat, grâce notamment à des mesures d'adaptation et d'atténuation, à la promotion des technologies non polluantes et à la mobilisation des ressources. Il importe que tous les pays mettent tout en œuvre pour que les négociations aboutissent d'ici à 2009, afin que l'accord puisse entrer en

vigueur à l'expiration, en 2012, des engagements consacrés dans le Protocole de Kyoto.

9. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'Organisation a besoin de partenaires pour accomplir convenablement sa mission. Il importe qu'elle se rapproche encore de la société civile, des fondations, du monde universitaire, des médias, des syndicats et du secteur privé. Chacune de ces catégories d'acteurs est en effet à même d'apporter une contribution particulière à son œuvre.

10. Un rôle unique incombe à l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite de l'idéal d'un monde pacifique, juste et prospère. Prenons, tous ensemble, la résolution de n'épargner aucun effort pour que cet idéal devienne réalité.

Chapitre II

Développement

11. Nous nous trouvons cette année à mi-chemin entre l'adoption de la Déclaration du Millénaire et 2015, échéance prévue pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que les progrès soient inégaux, les objectifs peuvent encore être atteints pourvu que chacun honore ses engagements. Mais, à moins d'enrayer la propagation du VIH/sida qui ne cesse d'entamer les moyens et ressources dont disposent les pays pour faire reculer l'indigence, nous ne tiendrons pas le pari du développement. L'Afrique demeure notre priorité, étant le plus rudement éprouvée par la misère qu'engendrent la pauvreté, les maladies et les conflits, et à la traîne, par rapport au reste du monde en développement, pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Or, ni ceux-ci ni les autres objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale ne pourront être atteints si nous ne nous attaquons pas aux changements climatiques. Il n'y a plus de temps à perdre : nous devons, sans plus tarder, réfléchir sérieusement aux moyens d'en atténuer les effets et de nous y adapter. Nous devons adopter un cadre pour l'après 2012, puis honorer les engagements qui auront été souscrits. Je n'aurai de cesse que, pour notre génération et celles à venir, tant les bienfaits que les méfaits de la mondialisation soient équitablement répartis.

Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale

12. À mi-chemin de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le nombre des miséreux est tombé en dessous du milliard. Dans beaucoup de pays, en particulier en Asie du Sud et de l'Est, la pauvreté recule à grand pas.

13. Pourtant, près de 10 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans, la plupart de causes évitables telles que la diarrhée ou le paludisme. Quelque 72 millions d'enfants sont privés d'une éducation scolaire, ne serait-ce que primaire, et un demi-million de mères meurent en couches chaque année. Il y a des progrès, mais la crise reste particulièrement aiguë en Afrique subsaharienne, où plusieurs pays sont mal partis pour atteindre ne fût-ce qu'un seul des objectifs du Millénaire. Certains pays à revenu intermédiaire ont du mal à venir à bout de poches d'extrême pauvreté et la plupart des autres pays en développement peineront à atteindre certains des OMD. Les maux les plus répandus sont la malgouvernance, le défaut d'accès aux soins de santé et à la médecine procréative, l'urbanisation rapide et sauvage, la déforestation, le manque d'eau, les inégalités entre les sexes, la propagation du sida et le chômage des jeunes. Les répercussions des changements climatiques touchent particulièrement les pays pauvres des régions tropicales, surtout ceux d'Afrique subsaharienne, qui de ce fait éprouveront du mal à atteindre les OMD.

14. La multitude des déshérités est une ignominie. En utilisant les outils et les ressources disponibles, et en honorant les engagements déjà pris, l'on pourrait reléguer la misère aux oubliettes. L'Organisation des Nations Unies et les États Membres demeurent déterminés à voir atteindre les OMD et les autres objectifs de développement devenir réalité d'ici à 2015. À cette fin, j'ai fait des OMD une des

grandes priorités de mon mandat. En juin, j'ai créé le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, instance de haut niveau ayant vocation à mobiliser le système international.

15. Il reste sept ans pour atteindre les objectifs du Millénaire, et la grande majorité des pays peuvent encore tenir ce pari si les États Membres honorent leurs promesses. Au Sommet mondial de 2005, tous les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre de vastes stratégies nationales de développement en vue de la réalisation des OMD et des autres objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale. Le commerce et le financement du développement sous toutes ses formes, y compris l'aide publique au développement, demeurent importants à cette fin. À la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue en 2002, les pays donateurs ont pris la résolution de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. En 2005, l'Union européenne s'est engagée à atteindre ce chiffre en 2015 au plus tard et, au Sommet de Gleneagles, les dirigeants du G-8 ont promis de doubler l'aide au développement, en portant le volume annuel à 50 milliards de dollars en 2010, dont 25 milliards de dollars réservés à l'Afrique. Au Sommet de Heilingendamm, ils ont promis 60 milliards de dollars pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. L'ONU et les autres acteurs intéressés doivent à présent s'employer à concrétiser ces engagements.

16. Chacun tirera avantage de la réalisation des OMD. Les atteindre en faisant appel aux outils éprouvés à notre disposition, c'est nous permettre d'affranchir des centaines de millions de gens de la misère et de soustraire des millions d'enfants à la mort. La misère étant source de conflits et d'instabilité, atteindre ces objectifs permettra de réduire le risque de guerre, de pourvoir au maintien de la paix dans les pays fragiles, mais aussi de sauver des écosystèmes extrêmement importants et de préserver la diversité biologique dont dépend le bien-être de l'humanité. Enfin, un réel partenariat international en faveur des objectifs du Millénaire aidera à rapprocher les différentes composantes de la communauté mondiale et à éliminer les clivages qui entravent leur collaboration à la réalisation d'objectifs communs. Pour toutes ces raisons, l'échec nous est interdit.

17. Certains pays font la preuve que des progrès rapides et substantiels sont possibles dès lors que l'État joue un véritable rôle d'entraînement et se donne des politiques judicieuses et des stratégies concrètes d'accroissement de l'investissement public que viendrait compléter un appui financier et technique suffisant de la communauté internationale. La réalisation des OMD n'étant l'affaire d'un pays que s'il peut prendre en charge les efforts déployés pour y parvenir, l'ONU voit dans le renforcement des capacités nationales le meilleur moyen d'y contribuer.

18. Je salue les réalisations de pays africains : le Malawi, en relevant sa productivité agricole, s'est joint à la « révolution verte africaine »; au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, le taux de scolarisation primaire augmente; en Zambie, l'accès aux services de santé de base s'améliore en milieu rural; le Niger montre que l'on peut reboiser de vastes étendues et le Sénégal est bien parti pour atteindre l'objectif relatif à l'eau et à l'assainissement. Les progrès sont particulièrement frappants dans le domaine de la lutte contre le paludisme; ainsi, au Niger, au Togo et en Zambie, la distribution gratuite de moustiquaires a fait baisser en flèche l'incidence de cette maladie. L'initiative

« Village du Millénaire » montre que des initiatives locales et des stratégies intégrées peuvent produire des résultats prodigieux en peu de temps.

19. La plupart des pays sont prêts à reproduire ces expériences concluantes à l'échelle nationale et beaucoup demandent à l'ONU de les y aider. Je suis heureux de pouvoir dire qu'avec l'appui de l'Organisation, une quarantaine de pays africains procèdent à des évaluations détaillées afin de déterminer les investissements qu'ils doivent mobiliser et les moyens dont ils doivent se doter pour atteindre les objectifs. Cependant, comme l'aide publique au développement n'augmente que lentement, ces stratégies concrètes ne peuvent prendre l'ampleur qu'on voudrait leur donner. Malgré l'engagement pris de doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010, le volume effectif de l'aide publique au développement, non compris l'allégement de la dette et l'aide humanitaire, n'a guère augmenté depuis 2004. Aucun pays d'Afrique subsaharienne n'a reçu les ressources qui lui ont été promises pour appliquer une stratégie nationale de développement axée sur la réalisation des OMD. En outre, l'aide est trop souvent liée à des projets et trop imprévisible pour permettre aux pays de planifier convenablement l'accroissement des investissements publics essentiels. Les bailleurs de fonds doivent sans plus tarder verser l'aide qu'ils ont promise pour le financement de stratégies de développement fondées sur les OMD et apporter leur appui aux projets à effets rapides dont ils ont pris l'engagement, au Sommet mondial de 2005, de soutenir l'exécution au niveau national. En 2007 et 2008, chaque bailleur de fonds devrait proposer aux pays bénéficiaires un calendrier d'accroissement de l'aide allant jusqu'à 2010, pour lui permettre de se donner un budget et une politique macroéconomique en conséquence.

20. Pour que tous les pays puissent tirer profit du commerce international, un des principaux moteurs du développement économique à long terme, il importe que les négociations du Cycle de Doha aboutissent rapidement à un accord sur des mesures propres à stimuler le développement. Ces mesures devraient comprendre l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation et une réduction substantielle des soutiens aux marchés intérieurs qui entraînent une distorsion des échanges internationaux, une plus grande ouverture des marchés et le renforcement du régime de préférences. En outre, consacrer davantage de ressources à l'aide au commerce, et notamment renforcer sérieusement le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés, ce serait rendre les pays bénéficiaires beaucoup mieux à même de participer au commerce international.

21. Notre génération est capable d'atteindre les objectifs de développement et d'affranchir des millions d'hommes, de femmes et d'enfants du joug terrible et déshumanisant de la misère. Le prix de l'inaction étant chaque jour un peu plus élevé, je n'épargnerai aucun effort pour que ces buts soient atteints.

VIH/sida

22. À sa Réunion de haut niveau sur le sida, le 2 juin 2006, l'Assemblée générale s'est donné pour objectif d'assurer un accès universel aux programmes de prévention, au traitement, aux soins et à l'assistance d'ici à 2010, venant ainsi raffermir les engagements pris par les gouvernements dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 et confirmer le nouvel objectif adopté au Sommet mondial de 2005, celui d'un accès universel au traitement en 2010 au plus tard, étape essentielle sur la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour 2015 dans

la Déclaration du Millénaire, qui est d'enrayer la propagation du VIH parmi les hommes, les femmes et les enfants.

23. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) continue de soutenir les pays qui s'efforcent de définir l'accès universel et d'y parvenir, notamment de les aider à arrêter des objectifs nationaux et à renforcer leurs moyens d'élaboration et d'exécution de programmes de lutte contre le sida, à faire le meilleur usage possible des ressources dont ils disposent et à associer davantage la société civile et le secteur privé à leurs interventions.

24. À ce jour, 92 pays ont arrêté des objectifs nationaux, 36 ayant traduit les leurs en programmes nationaux chiffrés et hiérarchisés. Pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes, ONUSIDA a créé cinq entités régionales d'appui technique, a affecté des conseillers en suivi et des spécialistes de la mobilisation sociale dans plus de 50 pays et s'est activement employé à faire appliquer les « trois principes » (un cadre d'action contre le VIH/sida, une autorité nationale chargée de coordonner la lutte contre le sida et un système de suivi et d'évaluation pour le pays).

25. Soucieux de redynamiser les efforts de prévention, ONUSIDA et d'autres intervenants ont, au début 2007, élaboré et publié des lignes directrices à cet effet. En mars 2007, ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont publié des recommandations concernant la pratique de la circoncision entre autres méthodes de prévention. L'UNICEF et l'OMS ont lancé une vaste campagne d'amélioration de la prévention de la transmission mère-enfant. Le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) apporte un appui accru aux programmes de réduction des effets néfastes de la toxicomanie s'adressant aux consommateurs de drogues injectables. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé 27 pays à intensifier l'action préventive auprès des jeunes les plus à risque, notamment ceux qui ne sont pas scolarisés. Dans 16 pays, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a organisé à l'intention de partenaires clefs une formation à l'action antisida au travail. L'UNESCO a apporté à 70 pays une aide concernant l'éducation et le sida et rallié 29 pays à l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/sida (EDUSIDA). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a mis sur pied d'indispensables interventions de lutte contre le sida dans des situations de crise.

26. À la fin 2006, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, un traitement antirétroviral était administré à 2,2 millions de séropositifs, soit 28 % des quelque 7,1 millions de personnes qui en avaient besoin. ONUSIDA a joué un rôle de premier plan dans l'extension de ces services. Plus de 30 pays ont reçu un appui technique de l'OMS aux fins de la généralisation des programmes nationaux de traitement. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a aidé 32 pays à élaborer et mettre en œuvre les volets alimentation et nutrition des programmes nationaux de lutte contre le sida. La Banque mondiale finance 64 projets de renforcement des capacités des systèmes de santé qui portent notamment sur les analyses médicales et la formation du personnel soignant. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé 28 pays à mettre en œuvre les politiques commerciales dont ils avaient besoin pour pouvoir s'approvisionner durablement en médicaments antisida.

27. On s'intéressera également en priorité à l'incidence des disparités entre les sexes sur l'épidémie, la moitié environ des séropositifs dans le monde étant des femmes. En juin 2007, ONUSIDA a publié les résultats d'une série d'évaluations de programmes nationaux de lutte contre le sida d'où il ressort que l'on s'accorde de plus en plus à dire que les inégalités entre les sexes et les normes sociales défavorables aux femmes sont un facteur non négligeable dans l'épidémie. Or, les mesures prises pour y remédier demeurent insuffisantes. Il est également éminemment important de combattre les préjugés et la discrimination, qui entravent la lutte contre l'épidémie.

28. Dans le discours sur le sida que j'ai prononcé devant l'Assemblée générale au mois de mai, je me suis engagé à continuer de faire du sida une priorité pour l'ensemble du système des Nations Unies et j'ai promis de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour mobiliser des fonds. Afin de donner l'exemple, je prends par ailleurs des mesures propres à faire de l'ONU, pour ce qui est de la question du sida, un employeur modèle.

29. Vingt-cinq ans après le début de l'épidémie, il est plus évident que jamais que nous devons passer de l'intervention d'urgence à l'action inscrite dans la durée.

Besoins particuliers de l'Afrique

30. Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres, accordant une attention particulière à l'Afrique, se sont engagés à y soutenir la marche vers la démocratie, ainsi qu'à aider les Africains qui luttent pour instaurer la paix durablement, éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable. Dans l'ensemble, des progrès non négligeables ont été accomplis. Les réformes visant à établir des régimes politiques plus ouverts, issus d'élections libres, se poursuivent. Les pays africains sont de plus en plus nombreux à s'associer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui se veut avant tout un instrument d'amélioration des prestations politiques, économiques et sociales. Les progrès de la gouvernance vont de pair avec une croissance économique soutenue et une meilleure gestion économique dans de nombreux pays du continent.

31. Mais ces progrès cachent mal les besoins particuliers de l'Afrique qui demeurent immenses. Sur le chemin qui mène aux objectifs du Millénaire pour le développement, le continent avance moins vite que le reste du monde en développement. La misère, la faiblesse des services de santé et de l'infrastructure d'assainissement, la dégradation de l'environnement et les guerres civiles continuent d'y briser des millions de vies. En outre, des maladies comme le paludisme, la tuberculose et le sida fauchent près de 4 millions d'Africains par an, freinant le développement de beaucoup de pays. Il importe de renforcer le partenariat mondial en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire, en particulier en Afrique, et notamment d'accroître et d'améliorer l'aide, d'alléger le fardeau de la dette, d'ouvrir les marchés aux produits africains et de tendre vers un commerce plus équitable. Le Groupe de pilotage dont j'ai parlé plus haut a pour vocation de mobiliser la communauté internationale en faveur de la réalisation des OMD. Quatre pays africains, le Cap-Vert, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, participent à un projet pilote novateur des Nations Unies qui devrait déboucher sur une meilleure exécution des programmes à l'échelle des pays.

32. Une des principales missions de l'ONU consiste à soutenir les institutions africaines et à aider les pays du continent à se donner les moyens de prévenir les conflits et de maintenir et consolider la paix. Dans le cadre de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'entreprise de renforcement des politiques et des institutions qui tend à permettre à l'Afrique d'intervenir elle-même avec plus d'efficacité dans ces domaines se poursuit. La Déclaration sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, adoptée en novembre 2006, et l'élaboration du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine viendront y concourir. En 2006, l'ONU a collaboré avec l'Union africaine et d'autres partenaires à l'occasion des élections en République démocratique du Congo, premières élections démocratiques tenues dans ce pays en plus de 40 ans. Les deux organisations œuvrent étroitement ensemble à régler la crise qui sévit au Darfour. En juillet 2007, le Conseil de sécurité a adopté une résolution sans précédent autorisant le déploiement d'une force hybride au Darfour. Il importe au plus haut point que la mission que nous déploierons vienne améliorer véritablement le sort des habitants de la région. L'appui de la Commission de consolidation de la paix au Burundi et en Sierra Leone est extrêmement important pour l'instauration d'une paix durable dans ces deux pays.

33. L'ONU mène énergiquement en Afrique une action en profondeur et de grande envergure. Je ne doute pas qu'elle doit continuer à aider les États et les peuples d'Afrique à surmonter les immenses difficultés qui assaillent le continent.

Changements climatiques et développement durable

34. En 2007, l'action visant à lutter contre les changements climatiques, à faciliter l'adaptation à ce phénomène et à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la préservation de l'environnement, a pris un essor prodigieux. J'ai fait des changements climatiques la priorité des priorités de l'ONU car ne pas les maîtriser, c'est courir le risque d'une crise écologique planétaire. En outre, la lutte contre ce phénomène nous aidera à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et, plus généralement, les objectifs de développement durable arrêtés au Sommet mondial de 2005. Elle nous permettra aussi de réduire les risques de conflit, comme il ressort d'une étude du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), publiée en juin 2007, qui traite des liens entre la dégradation de l'environnement et les tensions au Soudan, notamment au Darfour, et met en évidence les rapports entre changements climatiques et conflits.

35. L'ONU et ses divers organes, ainsi que les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, s'efforcent de mener une action de sensibilisation, de rapprocher les points de vue et de favoriser l'adoption de solutions novatrices et de mesures concrètes dans le domaine des changements climatiques. En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale, a publié son quatrième rapport. Scientifiquement parlant, le constat est formel : les changements climatiques sont une réalité et sont très certainement dus à l'action de l'homme.

36. Les analyses faites par le Groupe des effets probables des changements climatiques – de la fonte des glaciers, qui compromettra l'alimentation de certains cours d'eau, à des événements climatiques extrêmes tels qu'inondations et sécheresse – et des conséquences qu'ils pourraient avoir sur le plan du développement durable et au niveau économique ont achevé de convaincre la communauté internationale qu'il faut absolument réduire les rejets de gaz à effet de serre. Le rapport conclut cependant sur une note positive : le coût de la lutte contre les changements climatiques pourrait ne pas dépasser 0,1 % du produit annuel brut mondial au cours des 30 prochaines années. Le Groupe affirme aussi que dans certains secteurs, grâce aux gains résultant d'une efficacité énergétique accrue, le résultat économique net pourrait être positif.

37. En 2007, le système des Nations Unies a intensifié la lutte contre les changements climatiques sur plusieurs fronts. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en novembre 2006, a bien mis en évidence la vulnérabilité des pays en développement, en particulier d'Afrique, et des petits États insulaires. Parmi les résultats de la réunion, on retiendra le Plan-cadre de Nairobi et l'initiative que plusieurs organismes (le PNUD, le PNUE, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement) ont lancée ensemble en vue de renforcer les capacités des pays en développement toujours exclus du très lucratif marché des crédits de carbone issu du Mécanisme pour un développement propre créé par le Protocole de Kyoto.

38. Les thèmes de l'adaptation et du « blindage » de l'économie contre les effets des changements climatiques ont occupé une place centrale en 2007. Plusieurs organismes des Nations Unies se sont efforcés d'intégrer la question du climat dans leurs activités de développement et dans leur stratégie d'atténuation de la pauvreté. Le Programme de travail de Nairobi, élaboré par le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, réunit de nombreux membres de la famille des Nations Unies soucieux de promouvoir des mesures d'adaptation, de voir faire une place à la question dans toutes les politiques pertinentes et d'obtenir pour les pays en développement une aide à la mesure de leurs besoins. Les organismes des Nations Unies s'efforcent aussi d'exploiter au mieux les forces du marché. Ainsi, en collaboration avec des institutions bancaires régionales, l'ONU a organisé en mai un forum (*Africa Bankers' Carbon Finance Investment Forum*) qui a été pour des représentants de gouvernements et des milieux financiers l'occasion de réfléchir aux moyens d'ouvrir plus rapidement les portes des marchés du carbone et d'avoir accès à des projets énergétiques propres.

39. Durant l'année écoulée, le système des Nations Unies a commencé à mieux se soucier de l'environnement et à se doter d'installations écologiques. Aux pionniers dans ce domaine, les autres organismes doivent désormais emboîter le pas.

40. Les manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement ont contribué à sensibiliser l'opinion mondiale et à la convaincre de l'intérêt qu'il y a à réagir d'urgence face aux changements climatiques. Le PNUE, qui a adopté le slogan « La fonte des glaces, sujet brûlant », a publié à l'occasion de grandes manifestations, organisées par la Norvège à Tromsø, un rapport sur l'avenir des glaces et des neiges de la planète intitulé *Global Outlook for Ice and Snow*. L'ONU participe également à l'Année polaire internationale, qui court jusqu'en 2008, et à l'occasion de laquelle des scientifiques veulent apporter

des réponses à certaines questions préoccupantes, notamment celle de la fonte de la calotte glaciaire du Groenland et de l'élévation du niveau des mers qui pourrait en résulter.

41. À court terme, mon souci premier est la prochaine Conférence sur les changements climatiques, devant se tenir à Bali (Indonésie), qui doit absolument déboucher sur un accord de nature à permettre d'avancer vers une action mondiale plus systématique au-delà de 2012. Instaurer la confiance, tel est le principe de base de l'action que mènent les Nations Unies pour promouvoir la conclusion d'un accord qui permette à la communauté mondiale de réduire ses rejets de quelque 80 %, chose indispensable pour stabiliser le climat. C'est dans cette optique que j'organiserai à New York, le 24 septembre, une réunion de haut niveau dans le but de mobiliser la volonté politique nécessaire et de favoriser les avancées qui permettront de conclure à Bali un accord mondial fondé sur la Convention-cadre. Seule une action mondiale permettra de trouver une solution mondiale au problème des changements climatiques. C'est cette action qui façonnera le monde que nous léguerons aux générations à venir.

Chapitre III

Paix et sécurité

42. Bâtir un monde plus pacifique et plus sûr reste l'un des objectifs primordiaux de l'Organisation. L'année écoulée a vu monter fortement la demande d'interventions de l'ONU pour la prévention et la limitation des conflits et le rétablissement et le maintien de la paix. L'Organisation continue aussi de prendre part en première ligne à la lutte contre le terrorisme international et à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. Depuis ma prise de fonctions, l'un de mes soucis principaux a été de faire en sorte que les moyens dont dispose l'ONU soient à la mesure des défis de notre époque. Dans cet esprit, je m'attache à renforcer les partenariats stratégiques dont dépendent l'avènement d'un monde plus pacifique et plus sûr et la consolidation des institutions sur lesquelles tous les États Membres, sans exception, devraient s'appuyer pour chercher des solutions pacifiques à leurs différends, satisfaire aux exigences de la gouvernance démocratique et répondre aux aspirations des citoyens. Je reste convaincu que paix et développement sont indissociables, et que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en est l'une des conditions nécessaires.

Prévention des conflits et rétablissement de la paix

43. La prévention des conflits et le rétablissement de la paix sont un domaine dans lequel le concours de l'Organisation a été fortement sollicité durant l'année écoulée. Une fois encore, c'est sans doute au Moyen-Orient que sa tâche à cet égard s'est révélée le plus ardue. La communauté internationale se préoccupe vivement de la situation en Iraq, dont l'issue aura une incidence majeure sur la stabilité de la région et l'équilibre mondial. Pendant l'année écoulée, l'ONU a cherché à associer les pays de la région à la recherche de solutions, notamment dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq, et a continué d'œuvrer au rapprochement des positions et à la réconciliation nationale, en particulier en apportant son concours aux travaux de réforme constitutionnelle. Elle continuera de s'attacher à aider l'Iraq à surmonter ses difficultés. Au Liban, la guerre de 2006 a eu notamment pour effet d'exacerber les antagonismes politiques, ce qui a rendu plus difficile l'accomplissement par l'ONU des diverses missions qui lui ont été confiées pour le maintien de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du pays. En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, l'Organisation, en dépit des obstacles, notamment des tensions entre Palestiniens, continue de promouvoir un règlement pacifique global reposant sur la solution des deux États.

44. En Asie, les événements récents apparaissent plus encourageants. Au Népal, des progrès ont été faits sur la voie du règlement du conflit et de l'élimination de ses causes profondes; mise sur pied à la demande des parties, la Mission d'assistance des Nations Unies au Népal est chargée d'aider à la préparation de l'élection des membres de l'Assemblée constituante et de faciliter la transition politique. La création à Achgabat d'un centre des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale permettra à l'Organisation d'accompagner la transition vers la démocratie et de contribuer au renforcement des moyens de prévention des conflits dont disposent les pays de la région.

45. En Asie toujours, les bons offices du Secrétaire général ont été davantage sollicités, avec la reprise du dialogue de haut niveau entre l'ONU et le Gouvernement du Myanmar et l'envoi à Fidji d'une mission exploratoire interinstitutions, à la suite du coup d'État de décembre 2006.

46. L'Organisation a été appelée aussi à pratiquer la diplomatie préventive et à exercer ses bons offices ou sa médiation dans une bonne partie de l'Afrique. À partir de janvier 2007, j'ai mis mes bons offices au service de la recherche d'une solution à la crise du Darfour. Je me suis ainsi rendu à la réunion au sommet de l'Union africaine tenue en janvier à Addis-Abeba, à la réunion au sommet des États de la Ligue arabe, qui a eu lieu en mars à Riyad, ainsi qu'à la réunion de haut niveau organisée à Paris en juin. Les deux réunions au sommet ont permis un échange de vues franc, mais constructif avec le Gouvernement soudanais. Les trois rencontres ont favorisé le consensus international, aidé à la relance du processus politique et facilité un accord sur le Dispositif d'appui renforcé des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan et sur le déploiement au Darfour d'une opération hybride Union africaine-ONU, que le Conseil de sécurité a approuvé le 31 juillet.

47. Toujours en Afrique, l'ONU a facilité l'ouverture en juin de pourparlers sur le Sahara occidental qui, pour la première fois depuis six ans, mettent les parties directement en présence. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, en étroite coopération avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est attaché à faciliter la normalisation de la situation en Guinée après les troubles civils du début de cette année. En décembre 2006, une délégation de haut niveau des Nations Unies s'est rendue en République centrafricaine et dans plusieurs pays voisins en vue de limiter les répercussions de la crise du Darfour sur le Tchad et la République centrafricaine et de favoriser dans ce dernier pays la concertation politique sans exclusive.

48. Dans le nord de l'Ouganda, mon Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, en collaboration avec les acteurs régionaux, a travaillé à la relance des pourparlers de paix. L'Union africaine et l'ONU ont pris conjointement une initiative visant à faire avancer le processus de paix au Darfour. L'Organisation continue par ailleurs d'aider à la mise en œuvre du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement pour la région des Grands Lacs, signé en décembre 2006. En Somalie, mon Représentant spécial s'est employé activement à encourager une réconciliation nationale sans exclusive.

49. En Amérique centrale, le Secrétariat et le Gouvernement guatémaltèque ont conclu en décembre 2006 un accord visant la création d'une commission internationale contre l'impunité. Ailleurs dans le monde, divers problèmes subsistent. À Chypre, bien que mon Représentant spécial ait rencontré à maintes reprises les représentants du dirigeant chypriote grec et de son homologue chypriote turc, la mise en application de l'Accord du 8 juillet 2006 se fait toujours attendre.

50. Enfin, le Groupe d'appui à la médiation créé au Département des affaires politiques, bien que de taille modeste, a commencé à offrir aux médiateurs, mandatés ou non par l'ONU, des conseils et un soutien utiles, y compris pour le règlement de certaines des crises évoquées plus haut. Une base de données où figurent le texte des accords de paix et un guide à l'usage des médiateurs a été mise en ligne à la fin de 2006; une équipe permanente d'experts en médiation devrait être en place d'ici à la fin de cette année. Ces moyens supplémentaires devraient se

révéler précieux dans différentes régions où l'ONU est appelée à pratiquer la diplomatie préventive ou à contribuer au rétablissement de la paix.

Maintien de la paix

51. L'année écoulée a vu une forte expansion des activités de maintien de la paix, les opérations étant devenues non seulement plus nombreuses, mais plus complexes. Au début de 2006, les activités de maintien de la paix, réparties entre 18 opérations et 13 missions ou bureaux sur le terrain, occupaient au total quelque 85 000 personnes. En août 2007, l'effectif total des opérations et missions de paix était passé à plus de 100 000, sans compter le personnel qui sera affecté à l'opération hybride extrêmement complexe que l'Union africaine et l'ONU sont sur le point d'entreprendre au Darfour. Le budget annuel total des opérations et missions est actuellement de l'ordre de 5,6 milliards de dollars, soit 0,5 % du total mondial des budgets militaires.

52. Parmi la multitude de problèmes rencontrés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies durant l'année écoulée, je citerai ceux liés à la situation au Soudan et à ses conséquences pour le Tchad et la République centrafricaine. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), censée avant tout suivre et favoriser activement la mise en œuvre de l'Accord global de paix de 2005, a été amenée, comme le Département des opérations de maintien de la paix et moi-même, depuis ma prise de fonctions, à accorder de plus en plus d'attention à la crise qui sévit au Soudan dans la région du Darfour, et aux tentatives faites par la communauté internationale pour y remédier. Le déploiement de nouvelles missions au Darfour, au Tchad et en République centrafricaine signalera clairement et fortement notre volonté d'améliorer le sort des habitants de la région. Autre question difficile dans le domaine du maintien de la paix : celle du statut du Kosovo, des pourparlers qui doivent permettre de le définir et de la période de transition qui aboutira au retrait de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Les autorités de Belgrade et les représentants des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo se sont concertées à maintes reprises avant que je ne présente au Conseil de sécurité, en mars 2007, une proposition détaillée sur le règlement de la question du statut du Kosovo. Les consultations que le Conseil a consacrées à cette question se sont appuyées sur cette proposition.

53. Au Liban, dans son rôle plus classique au service du maintien de la paix, l'Organisation a mis à son actif une avancée qui fera date, en déployant ses Casques bleus avec une rapidité sans précédent après l'adoption par le Conseil de sécurité, en août 2006, de sa résolution 1701 (2006). Cette célérité a permis le retrait des Forces de défense israéliennes et, pour la première fois depuis 40 ans, le déploiement des Forces armées libanaises dans l'ensemble du Sud-Liban, jusqu'à la Ligne bleue. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a continué de coopérer étroitement avec les Forces armées libanaises en vue de consolider l'ordre nouveau instauré au Sud-Liban sur les plans stratégique, militaire et sécuritaire, de prévenir les violations de la Ligne bleue et d'empêcher la reprise des hostilités. En faisant régner la stabilité dans sa zone d'opérations, la FINUL a créé des conditions propices à la relance du processus politique qui doit aboutir à un cessez-le-feu permanent.

54. Parmi les 110 pays qui ont mis des troupes au service du maintien de la paix durant l'année écoulée, le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan sont au premier rang, ayant à eux trois fourni plus de 40 % de l'effectif total des opérations et missions. Je salue par ailleurs l'importante contribution que les pays européens, qui précédemment fournissaient 6 % à peine du nombre total de soldats de la paix, ont apportée au renforcement de l'effectif des Casques bleus au Liban. Leur apport de 7 000 soldats à la FINUL vient plus que doubler le nombre total des militaires affectés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies par les pays européens et les pays de l'OTAN.

55. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont aussi pour mandat d'aider au rétablissement et à l'amélioration des services essentiels, de relancer et de soutenir les processus de paix en difficulté et d'aider à l'élimination des causes des conflits. Elles doivent s'acquitter de ces fonctions multiples dans des conditions souvent instables et dangereuses, les soldats de la paix pouvant se heurter à la résistance de factions et de groupes armés qui refusent de s'associer au processus de paix. Ce genre de situation se présente dans nombre des opérations actuellement en cours, notamment en République démocratique du Congo, au Liban et au Soudan. En 2006 et 2007, 85 Casques bleus ont sacrifié leur vie à la cause de la paix.

56. Le maintien de la sécurité pendant la phase de transition qui suit les conflits et le maintien de l'ordre public sont restés des éléments essentiels des opérations de maintien de la paix durant l'année écoulée. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, dans les mois qui ont suivi son déploiement, a dû s'occuper en priorité de rétablir et de maintenir la sécurité, en veillant à ce que la police internationale fasse respecter les lois du pays, tout en procédant parallèlement à l'habilitation des membres des forces de police nationales. En Haïti, le Gouvernement a adopté un plan de réforme de la Police nationale haïtienne élaboré en concertation avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Les opérations menées conjointement par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne ont contribué à l'amélioration de la sécurité à Port-au-Prince. En République démocratique du Congo, les élections se sont déroulées pour l'essentiel dans le calme mais, le 20 août 2006, peu avant la proclamation des résultats provisoires du scrutin pour l'élection du Président, des incidents violents ont éclaté à Kinshasa. Le lendemain et le surlendemain, ces incidents ont dégénéré en des affrontements mettant aux prises les gardes rapprochées des principaux candidats à la présidence. L'ordre a pu être rétabli grâce à l'intervention rapide des militaires et des policiers de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, ainsi qu'à une action diplomatique concertée, et le second tour du scrutin présidentiel a pu se dérouler globalement dans le calme.

57. De plus en plus fréquents, les incidents de ce genre, qui nécessitent l'intervention de l'ONU, illustrent à quel point il importe, pour asseoir la légitimité de l'État, que les institutions chargées de la sécurité ne soient pas livrées à elles-mêmes. Renforcer les moyens et les institutions des pays, en particulier dans le domaine de la sécurité, est une entreprise de longue haleine dont le succès implique l'engagement politique des forces vives de la nation et dépend du soutien de la communauté internationale, en particulier des donateurs. Il importe tout particulièrement d'inciter les autorités nationales et locales à prendre en charge les réformes nécessaires, en vue de limiter le rôle de l'armée dans le maintien de la sécurité intérieure, et de faire en sorte que, subordonnées à l'autorité civile, toutes

les forces de sécurité observent un minimum de règles en matière de responsabilité, de transparence et de respect des droits de l'homme. Les résultats obtenus jusqu'à présent à cet égard sont mitigés. En Sierra Leone, les instances nationales ont pris partiellement en charge la réforme de l'armée et de la police, mais je crains que cette entreprise ne soit sans lendemain, faute du soutien technique et financier à long terme de la communauté internationale. Des problèmes du même ordre se posent au Libéria et en République démocratique du Congo, où la réforme de l'appareil sécuritaire en est encore à ses débuts. En Afghanistan, la réforme se heurte à des difficultés particulières, du fait que la guerre contre les Taliban et autres éléments hostiles au Gouvernement conduit à réserver aux organismes spécialisés un rôle plus grand qu'il n'est souhaitable dans l'entreprise de rétablissement de la sécurité intérieure.

58. L'assistance électorale continue d'être un élément essentiel, et généralement efficace, de nombreuses opérations de maintien de la paix. Ainsi, en Haïti, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Timor-Leste, les Nations Unies ont continué d'aider au bon déroulement de phases de transition complexes et délicates, en facilitant la tenue d'élections qui ont abouti à la mise en place de nouveaux gouvernements.

59. Après les élections, le plus difficile est d'institutionnaliser un régime démocratique pluraliste de sorte que la gestion des affaires publiques obéisse aux impératifs d'ouverture, de transparence et de responsabilité. Les élections offrent à un pays une chance d'échapper au cercle vicieux de l'instabilité politique, de la violence et de la pauvreté, et de montrer qu'un gouvernement élu tire sa légitimité non seulement des suffrages des citoyens, mais aussi, et surtout, de son aptitude à assurer la sécurité en toute impartialité et à mettre les services sociaux essentiels à la portée de tous. En Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste, les missions de paix et les équipes de pays des Nations Unies ont collaboré avec le gouvernement élu à la mise en place d'institutions administratives largement ouvertes. Les mesures visant à renforcer les institutions nationales, à rendre la gestion des dépenses publiques et la collecte des impôts plus transparentes et à réformer l'appareil de sécurité ont fait l'objet d'une attention toute particulière; l'adoption de telles mesures figure généralement au nombre des étapes essentielles de la phase de retrait d'une mission de maintien de la paix.

60. Partager la responsabilité du maintien de la paix avec les organisations multilatérales à vocation mondiale ou régionale, c'est œuvrer en priorité à tisser des partenariats plus solides avec celles-ci. Au Darfour, l'insécurité va s'aggravant, et les difficultés qui en résultent pour la Mission de l'Union africaine au Soudan ont rendu celle-ci tributaire du soutien logistique de l'ONU. Le 12 juin 2007, à Addis-Abeba, le Gouvernement soudanais a admis le principe du déploiement au Darfour d'une opération hybride Union africaine-ONU, et le 31 juillet, le Conseil de sécurité a approuvé la mise sur pied de cette opération, dont l'effectif comprendra près de 20 000 soldats et plus de 6 000 policiers. Je me félicite de cette avancée, aboutissement de laborieuses négociations, et réaffirme l'engagement personnel que j'ai pris d'agir en collaboration avec l'Union africaine. Prenant acte du soutien efficace apporté par l'Union européenne à la mission d'assistance électorale des Nations Unies en République démocratique du Congo, j'ai souscrit, le 7 juin, avec la présidence de l'Union européenne, une déclaration conjointe dans laquelle nous nous sommes engagés à poursuivre plus résolument nos objectifs communs et à étudier de nouveaux domaines et de nouvelles modalités de coopération. J'entretiens

aussi une étroite collaboration avec les représentants de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo.

61. Du fait de la complexité croissante des opérations de paix et des conditions sans cesse plus difficiles dans lesquelles elles se déroulent, l'Organisation a de plus en plus de mal à faire face aux problèmes qui se posent sur le terrain. Aussi suis-je reconnaissant aux États Membres d'avoir approuvé rapidement les propositions que j'avais faites en vue de donner à l'ONU, alors que les Casques bleus sont plus sollicités que jamais, les moyens de mettre sur pied des opérations de maintien de la paix et d'en assurer le bon déroulement. Mes propositions visaient notamment : la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix; la création d'un département distinct de l'appui aux missions, dirigé par un secrétaire général adjoint; l'augmentation sensible des ressources mises à la disposition des deux départements et d'autres unités du Secrétariat; enfin, la mise en place d'unités nouvelles et de structures intégrées pour doter l'ONU de moyens qui soient à la mesure de la complexité croissante des fonctions assignées aux missions de paix et permettent d'assurer l'unité de commandement et d'éviter la dispersion des activités.

62. Parallèlement, l'Organisation continue d'œuvrer à remédier à tous les manquements aux normes de conduite des Casques bleus, y compris l'exploitation et les violences sexuelles. Des unités chargées spécialement de veiller au respect des normes de conduite et à la discipline ont déjà été créées auprès de 18 opérations de paix. Durant l'année écoulée, de nouveaux partenariats ont été conclus avec des organismes des Nations Unies et des entités extérieures pour assurer l'accompagnement des victimes des actes d'exploitation ou de violence sexuelle commis par des membres du personnel des missions des Nations Unies. Parmi les avancées qui méritent d'être signalées figure le fait que plusieurs organismes des Nations Unies et entités extérieures ont souscrit à la « Déclaration d'engagement en faveur de l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels commis par le personnel de l'ONU et d'autres entités », publiée en décembre 2006, qui préconise 10 mesures prioritaires, y compris des mesures préventives et répressives concrètes.

Consolidation de la paix

63. En vue d'aider les pays fragiles qui émergent d'un conflit à se remettre des ravages de la guerre, de les soustraire au danger d'une reprise des combats et de combler les lacunes de l'entreprise de consolidation de la paix, les États Membres, lors du Sommet mondial de 2005, ont décidé d'instituer un nouveau dispositif comprenant la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

64. Durant l'année qui a suivi sa création, la Commission a consacré l'essentiel de ses travaux aux problèmes que soulève la consolidation de la paix au Burundi et en Sierra Leone, et a entrepris de définir les règles qui régiront son fonctionnement et ses méthodes de travail. Le Gouvernement burundais, avec l'aide de la Commission et des Nations Unies, a recensé les difficultés de l'entreprise et les dangers qui risquent de la compromettre. Le Cadre stratégique défini pour le Burundi guide désormais l'action que mène le Gouvernement burundais pour résoudre les problèmes liés à la consolidation de la paix, en collaboration avec toutes les parties concernées et avec le soutien de la communauté internationale. Le Gouvernement

sierra-léonais, avec l'aide des Nations Unies et de la Commission, a entrepris de définir sa stratégie de consolidation de la paix, à laquelle il prévoit d'apporter des retouches après les élections.

65. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a pour fonction de faciliter les travaux de la Commission et de me conseiller dans le rôle qui m'incombe de mobiliser les organismes des Nations Unies pour la définition et l'application de stratégies de consolidation de la paix. Il est chargé aussi de superviser le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix et de veiller, au Secrétariat et dans le système des Nations Unies, à une meilleure coordination des activités touchant la consolidation de la paix, afin de garantir la qualité des services de secrétariat fournis à la Commission. Désormais opérationnel, le Bureau dispose du personnel dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat d'appui aux travaux de la Commission, qui consiste notamment à convoquer des réunions consacrées à des débats de fond sur les priorités et engagements touchant la consolidation de la paix et à analyser, pour les besoins de la Commission, les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérience. Afin que la Commission puisse bénéficier d'un soutien aussi large que possible et d'avis très diversifiés, le Bureau entretient aussi, en dehors du système des Nations Unies, des relations de travail avec divers organismes et institutions et avec les donateurs.

66. Fonds à décaissement rapide créé pour remédier à la détresse financière des pays qui émergent d'un conflit, le Fonds pour la consolidation de la paix a vocation à financer des crédits d'amorçage qui devraient être relayés par des engagements à plus long terme de la part des organismes de financement du développement et des donateurs. Au début de 2007, considérant que le Burundi et la Sierra Leone remplissaient les conditions requises pour bénéficier du financement du Fonds, j'ai décidé qu'une enveloppe de 35 millions de dollars serait allouée à chacun de ces deux pays. Ces fonds permettent déjà de financer des activités de consolidation de la paix essentielles entreprises selon l'ordre de priorité défini conjointement par la Commission et les deux États; d'autres pays, dont le dossier est actuellement à l'examen, devraient être prochainement admis à bénéficier de l'aide du Fonds.

67. Cette première année s'est soldée par un certain nombre de succès, mais il reste fort à faire. Les résolutions portant création du nouveau dispositif de consolidation de la paix soulignent que la communauté internationale doit s'inspirer de l'expérience acquise, accorder une attention soutenue aux pays qui émergent d'un conflit et veiller à ce que le financement des activités initiales de relèvement soit solidement assuré. N'ignorant pas que la consolidation de la paix est une entreprise partagée qui fait intervenir une multitude d'acteurs, j'entends améliorer la coordination de l'action des organismes des Nations Unies et éviter les chevauchements d'activités. Tous les organismes du système des Nations Unies, depuis leur siège et, surtout, sur le terrain, continueront d'aider autant qu'ils le peuvent à la consolidation de la paix. J'ai la ferme intention, dans les années qui viennent, de faire de la consolidation de la paix l'un des piliers de l'action de l'Organisation pour la paix et le développement.

Lutte antiterroriste

68. La menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement reste au tout premier plan des préoccupations de la communauté internationale. Fruit de l'expansion de l'action antiterroriste des Nations Unies, la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée en septembre 2006 par l'Assemblée générale est un instrument d'une importance capitale. Son adoption unanime, qui marque une étape historique, montre que les 192 États Membres ont la volonté et se savent capables de vaincre le fléau terroriste.

69. La Stratégie définit, pour la lutte antiterroriste à l'échelle nationale, régionale et mondiale, une démarche coordonnée, cohérente et intégrée, respectueuse des droits de l'homme et de l'état de droit. Elle comprend un plan d'action qui porte non seulement sur la prévention et la répression du terrorisme, mais aussi sur les mesures à prendre pour répondre aux revendications et remédier aux problèmes sociaux, économiques et politiques qui en font le lit. Il va sans dire que la Stratégie n'aura un impact maximum que si elle est pleinement appliquée. Je pense que c'est là un objectif réaliste, qui pourra être atteint pour autant que les États Membres et les organismes des Nations Unies s'en donnent les moyens, et mobilisent la société civile et le secteur privé à cette fin. C'est certes aux États Membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre la Stratégie mondiale. Néanmoins, divers départements du Secrétariat, ainsi que les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies peuvent les y aider, et apporter ainsi leur contribution à une grande cause.

70. Depuis l'adoption de la Stratégie, l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, où sont représentées 24 entités du système des Nations Unies, s'occupe d'organiser la participation de l'ensemble du système à sa mise en œuvre et fournit une aide aux États Membres qui ont entrepris de l'appliquer. L'Équipe spéciale a établi un plan de travail à court terme reprenant un certain nombre d'éléments de la Stratégie pour la mise en œuvre desquels les organismes des Nations Unies sont susceptibles de jouer un rôle, et indiquant, dans chaque cas, les mesures à prendre pour obtenir des résultats tangibles. Il s'agit notamment de mesures visant à contrer la radicalisation des populations et à tarir le recrutement de terroristes, à répondre aux besoins des victimes, à protéger les cibles vulnérables, à mettre la prévention et le règlement des conflits au service de la lutte antiterroriste, à lutter contre le financement du terrorisme et à empêcher l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes.

71. En vue de favoriser la coopération entre les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs importants, l'Équipe spéciale a établi un guide en ligne de la lutte antiterroriste, accessible depuis janvier 2007; ce guide comprend une base de données sur les travaux entrepris et les moyens mis en œuvre par les organismes des Nations Unies dans le cadre de la lutte antiterroriste, qui est à la disposition non seulement des États Membres et des partenaires des Nations Unies, mais aussi du public.

72. L'entrée en vigueur en juillet 2007 de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, instrument juridique majeur au service de la lutte solidaire engagée par la communauté internationale contre le terrorisme, vient encore témoigner de la détermination des États Membres à lutter contre ce fléau. J'espère que la détermination qui a permis ce succès animera aussi les États

Membres à l'occasion de l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international.

73. L'année qui a suivi l'adoption de la Stratégie mondiale a illustré l'importance capitale des partenariats associant les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionale et sous-régionales et les représentants de la société civile. Ce n'est qu'en conjuguant nos efforts que nous réussirons à atteindre l'objectif que nous poursuivons tous : rendre le monde plus sûr en préservant du terrorisme la valeur sacrée de la vie.

Désarmement et non-prolifération

74. Dès ma prise de fonctions, j'ai tenu à souligner que les échecs et les impasses qui, depuis quelques années, paralysent les travaux des principales instances s'occupant de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération et compromettent la mise en œuvre des instruments déjà adoptés disaient assez la nécessité de revigorer le programme de la communauté internationale en matière de désarmement et d'engager à cette fin une action concertée à laquelle l'ONU soit plus concrètement associée. L'Assemblée générale a adopté le 15 mars sa résolution 61/257 tendant à donner à l'Organisation les moyens de mener à bien le programme de désarmement, dans laquelle elle a approuvé ma proposition de créer un bureau des affaires de désarmement, dirigé par un haut représentant du Secrétaire général. Le Bureau, qui concentrera son attention sur des problèmes précis, aura notamment pour mission de renforcer la coopération entre l'ONU et les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile en matière de désarmement.

75. Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et la poursuite des essais de vecteurs capables d'emporter de telles armes restent pour nous une préoccupation majeure. Le désarmement nucléaire ne progresse pas suffisamment, l'objectif de l'universalité des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'est toujours pas atteint et des cas de non-respect des instruments en vigueur continuent d'être relevés. Des essais nucléaires ont de nouveau eu lieu en 2006, et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste compromise. Cependant, le nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a pris un bon départ, et je tiens à saluer les efforts conjugués que font les États parties pour que le principe du multilatéralisme, dont dépend dans une large mesure l'efficacité du Traité, ne soit pas remis en question.

76. Au sujet de la situation dans la péninsule coréenne, je prends acte avec satisfaction des résultats positifs auxquels les pourparlers à six ont abouti cette année, qui constituent une avancée importante sur la voie de la dénucléarisation. Pour ce qui concerne le programme nucléaire de la République islamique d'Iran, une solution négociée serait de nature à renforcer le régime international de non-prolifération et à rassurer la communauté internationale quant au caractère pacifique de ce programme. Je relève avec satisfaction que les États Membres continuent de s'accorder sur la nécessité de trouver une solution pacifique aux problèmes que posent les activités nucléaires de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique de Corée.

77. Le fait que la Conférence du désarmement a intensifié cette année ses travaux en vue de mettre fin à des désaccords de longue date sur les questions à traiter en priorité a fait naître l'espoir que l'action diplomatique multilatérale pour le désarmement allait franchir un tournant décisif. Si les progrès qui semblent imminents se concrétisent, les États Membres pourront reprendre les négociations et conclure à bref délai un traité interdisant la production de matières fissiles, tout en poursuivant, dans le cadre de la Conférence, leurs travaux sur l'espace extra-atmosphérique et le désarmement nucléaire.

78. L'Assemblée générale a décidé en 2006 de lancer des travaux préliminaires qui pourraient déboucher sur la négociation d'un traité sur le commerce des armes; cette décision est la première mesure prise par les États Membres en vue de la définition de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action de 2001 visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, je vois un signe encourageant dans le fait qu'en juin 2006, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les activités de courtage illicites a adopté par consensus un rapport où figurent des recommandations concrètes tendant à amener les États à se donner les textes voulus, et à développer les échanges d'informations et la coopération entre autorités nationales compétentes ainsi que la coopération et l'aide internationales en vue du renforcement des capacités.

79. Il reste indispensable de renforcer les normes multilatérales régissant le désarmement et la réglementation des armements, et c'est là une tâche fort difficile. Le but ultime des Nations Unies est de parvenir au « désarmement général et complet sous contrôle international effectif ». Inspiré des principes définis par la Charte des Nations Unies en matière de désarmement et de réglementation des armements, ce but ne saurait être atteint qu'au prix d'efforts supplémentaires tendant à donner un caractère universel aux traités multilatéraux, l'application effective de toutes leurs dispositions, la définition de nouvelles normes et la mobilisation de la société civile pour la cause du désarmement.

Chapitre IV

État de droit, droits de l'homme et affaires humanitaires

80. Défendre et promouvoir les valeurs universelles des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie, c'est permettre à chaque homme et à chaque femme de satisfaire son aspiration à vivre dans la liberté et la dignité. La communauté internationale a fait des progrès remarquables pour ce qui est de promouvoir les normes et mécanismes des droits de l'homme. En 2005, les dirigeants mondiaux ont consacré la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Nous devons continuer de mettre toute notre énergie à donner vie à ce principe. Trop de gens sont encore privés de leur droit à la dignité, contraints de se déplacer pour tenter d'échapper à la violence des catastrophes d'origine naturelle ou causées par l'homme, toutes atteintes qui viennent saper les fondements de la sécurité et du développement partout dans le monde. Aussi, suis-je déterminé à redoubler d'efforts pour donner à l'Organisation les moyens d'asseoir le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie et de soutenir les États Membres qui œuvrent dans ce sens.

État de droit

81. L'état de droit est un des principes cardinaux de l'Organisation des Nations Unies dont le but demeure de bâtir entre les nations des relations fondées sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine et sur le principe du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. La justice pénale internationale, expression du principe que rendre la justice c'est asseoir durablement la paix, est devenue une des lettres de noblesse de l'Organisation.

82. Les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda ont continué, en 2006, de juger les personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Les formations extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont inculpé et placé en détention la première personne accusée de crimes contre l'humanité. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a entamé le procès de Charles Taylor et rendu deux décisions historiques condamnant cinq personnes répondant de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et, fait notable, d'enrôlement d'enfants soldats en violation du droit international humanitaire. En ce qui concerne la coopération entre l'ONU et la Cour pénale internationale, je continuerai de soutenir et d'épauler cette importante institution internationale dans son œuvre en respectant pleinement l'indépendance.

83. Le 29 mars 2006, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1664 (2006), priant mon prédécesseur de négocier avec le Gouvernement libanais un accord visant la création d'un tribunal afin de traduire en justice les individus accusés de l'attentat qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et à 23 autres personnes. Le Conseil ayant adopté le 30 mai 2007 la résolution 1757 (2007) relative à la création du Tribunal spécial pour le Liban dont l'annexe, ainsi que le Statut du Tribunal spécial, joint à la résolution, sont entrés en vigueur le 10 juin 2007, j'ai d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires pour que le Tribunal spécial voit rapidement le jour.

84. Un certain nombre d'entités des Nations Unies apportent aux pays une assistance multiforme aux fins de l'instauration de l'état de droit. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies aident les pays sortant d'un conflit à se doter d'institutions juridiques, l'état de droit étant essentiel pour asseoir durablement la paix. Les pays aux institutions en gestation demandent également le concours de l'ONU, qui voit ainsi son assistance technique et ses compétences en matière de renforcement des capacités de plus en plus sollicitées.

85. Pour mieux coordonner l'action de cet ensemble d'institutions diverses, mon prédécesseur, en 2006, dans son rapport intitulé « Unissons nos forces : renforcement de l'action de l'ONU en faveur de l'état de droit » (A/61/636-S/2006/980 et Corr.1), annonçait la création d'un Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit. Constitué de responsables des principaux fournisseurs d'assistance dans le domaine de l'état de droit au sein du système des Nations Unies, ce groupe a pour mission de garantir la cohérence des programmes et leur adéquation aux besoins des demandeurs. Il entreprend de recenser les domaines de synergie et de faciliter la coopération entre les entités compétentes des Nations Unies.

86. Loin de se contenter de promouvoir l'état de droit dans l'intérêt de ses États Membres, l'ONU doit également l'ériger en règle de vie en son sein. À cette fin, l'Assemblée générale est saisie de réformes proposées par le Secrétariat en vue de renforcer le système de justice interne des Nations Unies, le Conseil de sécurité continuant par ailleurs d'examiner l'efficacité et la crédibilité de la politique de sanctions de l'Organisation.

Droits de l'homme

87. L'année écoulée fera date pour les droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme ayant été institué en juin 2006. Depuis, il a entrepris de bâtir l'ossature de ses futures institutions. Au terme de cette entreprise qui a duré toute une année, il a adopté par consensus, en juin 2007, un ensemble de réformes, instituant notamment un mécanisme d'examen périodique universel en vertu duquel il doit s'intéresser à la situation des droits de l'homme dans tous les pays. J'ai fait part de l'inquiétude que m'inspirait la décision du Conseil de ne retenir dans son ordre du jour et pour chacune de ses sessions extraordinaires qu'une seule question précise à caractère régional, vu la diversité et l'ampleur des allégations de violations des droits de l'homme partout dans le monde. Le mécanisme d'examen promet de renforcer le caractère universel, interdépendant, indivisible et complémentaire de tous les droits de l'homme à l'heure où nous célébrerons le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 2008.

88. Le Conseil a également réexaminé le mécanisme des procédures spéciales, qui – j'en conviens entièrement avec mon prédécesseur – est la pierre angulaire du système international de défense des droits de l'homme. Durant sa première année d'existence, le Conseil a adopté un code de conduite à l'intention des experts mandatés, qui vient préciser et rendre plus cohérente leur mission. Sa deuxième année devrait être pour le Conseil l'occasion d'évaluer chaque mandat et de recenser les lacunes du système de défense.

89. L'année passée fera également date s'agissant de plusieurs nouveaux traités importants. Ainsi, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est entré en vigueur en juin 2006, et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif s'y rapportant et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ont été adoptés en décembre 2006.

90. La communauté internationale a entrepris résolument de mettre un terme aux atteintes graves dont sont victimes les enfants en période de conflit armé. Institué déjà dans 12 pays, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information dont le Conseil de sécurité a demandé la mise en place dans sa résolution 1612 (2005) s'intéresse à six catégories d'atteintes commises sur la personne d'enfants. J'ai saisi le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés de nombreux rapports consacrés à tel ou tel pays, assortis de recommandations précises touchant le sort de ces enfants. Le Groupe de travail, le système des Nations Unies et les parties aux conflits concernées ont donné suite à mes recommandations dans un certain nombre de cas.

91. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'efforce de répondre à la très forte demande d'appui au Conseil des droits de l'homme et aux nouveaux organes conventionnels qui se réunissent tout au long de l'année, tout en procédant à sa propre restructuration. Il continue de mettre activement en œuvre son premier plan de gestion stratégique biennal, qui vient donner corps aux grandes idées dégagées dans le plan d'action du Haut-Commissaire, le but en étant d'élargir son dialogue avec les pays, son rôle de figure de proue et ses compétences thématiques, et de resserrer ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes.

92. En 2006, le Haut-Commissariat a entrepris d'élargir sa présence sur le terrain. Il administre 11 bureaux de pays, dont un nouvellement ouvert au Togo, et sept bureaux régionaux, et a conclu avec le Gouvernement bolivien un accord portant création d'un nouveau bureau de pays, et avec le Gouvernement panaméen un accord aux fins de l'ouverture d'un bureau régional pour l'Amérique centrale à Panama.

93. Au nombre de plus de 400, les spécialistes des droits de l'homme affectés à des missions de paix des Nations Unies de par le monde ont pour mission de faire une place aux droits de l'homme dans les activités de celles-ci et de rendre compte de tous obstacles à la réalisation de ces droits. En outre, la création d'une équipe d'intervention rapide au siège du Haut-Commissariat permet désormais de réagir plus efficacement sur le terrain à toutes crises.

Démocratie et bonne gouvernance

94. L'ONU continue d'encourager la démocratie et la bonne gouvernance en aidant non seulement les pays à organiser des élections crédibles mais aussi, fort diversement, à se donner des institutions et se bâtir une tradition démocratiques, notamment une justice et un parlement indépendants, et de solides politiques et dispositifs de défense des droits de l'homme, à consacrer les principes de transparence et de responsabilité dans la gestion des affaires publiques, à développer l'instruction civique, à promouvoir la liberté d'expression et à s'ouvrir

véritablement à la société civile. À cet égard, on voit de plus en plus dans les élections non pas tant une fin en soi qu'une étape de la consolidation de la paix et du développement durable. Pour l'Organisation, voir appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption est devenu une condition *sine qua non* de la bonne gouvernance dans les États Membres.

95. Encore qu'elle ait été amenée à réduire l'envergure de plusieurs de ses vastes et complexes opérations d'assistance électorale au cours de l'année écoulée, notamment en Afghanistan, en Iraq et au Libéria, l'ONU a grandement concouru à la tenue, en République démocratique du Congo, d'élections législatives, présidentielles et provinciales historiques, en juillet et octobre 2006.

96. Parallèlement, l'ONU n'a cessé d'élargir l'assistance technique qu'elle prête aux États Membres en matière électorale. Ainsi, elle a mis en route plus de 30 projets d'assistance technique au cours de l'année écoulée, principalement par l'intermédiaire du PNUD. Par ailleurs, elle fournit souvent une assistance électorale dans des contextes politiques complexes. Ainsi, en Mauritanie, les autorités nationales ont pris, sur les conseils de l'ONU, des mesures qui ont contribué à donner crédibilité à un référendum constitutionnel et aux élections législatives et locales organisées en 2006, ainsi qu'aux élections présidentielles de 2007.

97. Dans les pays qui émergent d'un conflit, l'ONU entreprend souvent d'abord de consolider les acquis des jeunes institutions électorales. Ainsi, au Libéria, la Mission des Nations Unies au Libéria a transféré au PNUD, en septembre 2006, la responsabilité de l'assistance électorale à long terme fournie par les Nations Unies.

98. Les 100 gouvernements, 69 parlements et 97 organisations de la société civile qui ont participé à la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Doha du 29 octobre au 1^{er} novembre 2006, ont réaffirmé leur attachement unanime à la démocratie. Un comité consultatif et un secrétariat restreint ont été chargés d'aider le Président du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies à mettre en œuvre les décisions de la Conférence.

99. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a commencé à s'imposer, ayant permis, durant sa première année d'existence, de financer 122 des 1 300 projets présentés. Exécutés en partenariat avec divers acteurs nationaux, ces projets, censés encourager la transparence dans la gestion des affaires publiques et soutenir les institutions nationales de défense des droits de l'homme, l'éducation civique, les systèmes et processus électoraux ainsi que les partis politiques, mettent spécialement l'accent sur la participation des jeunes et des femmes à la prise des décisions, 62 % des propositions soumises comportant un important volet égalité des sexes et 37 % étant spécialement consacrées à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

100. Ces avancées ne dissimuleront toutefois pas que le chemin de la démocratie reste semé d'embûches de taille. Nombre d'États continuent de brider les libertés fondamentales et ont du mal à satisfaire aux impératifs d'efficacité, de transparence et de responsabilité. Les femmes, qui concourent de plus en plus à l'avènement de la démocratie, sont encore presque absentes des plus hautes sphères de l'État. Les peuples autochtones et les groupes marginalisés sont eux aussi souvent exclus du pouvoir. Du reste, en l'absence de jeu démocratique véritable, d'État responsable et d'institutions fortes, il est probable que les gouvernements ne pourront tenir l'engagement d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en

particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que d'autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

Affaires humanitaires

101. Au cours de l'année écoulée, les nombreuses crises survenues ici et là dans le monde ont mis en évidence la nécessité d'interventions humanitaires mieux préparées et plus efficaces, impératif que le système des Nations Unies envisage désormais globalement. Il est à cet égard deux exigences à satisfaire : améliorer la protection des civils, d'une part, et accroître les ressources consacrées à la prévention des catastrophes et à la préparation aux catastrophes résultant des changements climatiques, d'autre part.

102. Plusieurs vieilles situations de crise semblent devoir se résorber, notamment au Népal, dans le nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo. Toutefois, les conflits prolongés au Darfour, au Moyen-Orient, en Somalie et à Sri Lanka restent synonymes de souffrances, de violences, d'exactions et de déplacements forcés pour des millions de personnes, singulièrement des femmes et des enfants. Par ailleurs, les catastrophes naturelles, comme les graves inondations survenues au Bangladesh, au Mozambique, au Pakistan et en République populaire démocratique de Corée, continuent de causer de lourdes pertes en vies humaines et moyens de subsistance.

103. Au Darfour, qui reste le théâtre de la plus vaste opération humanitaire dans le monde, les attaques violentes contre les civils, y compris les viols, sans parler de la destruction des moyens de subsistance, ont contraint près de 520 000 civils à se déplacer depuis juin 2006; ont été ainsi déplacées 2,2 millions de personnes, sans compter plus de 230 000 Darfouriens réfugiés au Tchad, 173 000 Tchadiens étant eux-mêmes déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Plus de 12 300 travailleurs humanitaires, principalement soudanais, essaient de venir en aide à 4,2 millions de sinistrés.

104. Le conflit en République démocratique du Congo reste le plus meurtrier du monde, ayant fait quatre millions de victimes depuis 1998, emportées principalement par la maladie, la faim et les dangers liés aux déplacements.

105. En Somalie, la recrudescence des combats entre milices claniques et forces gouvernementales appuyées par les troupes éthiopiennes a poussé plus de 400 000 personnes à fuir Mogadiscio. Environ 71 000 Somaliens ont cherché refuge dans les pays voisins depuis juin 2006. À Sri Lanka, on estime à 184 000 le nombre de personnes que la reprise des combats a contraint à se déplacer au cours de la même période; le nombre total de déplacés a ainsi été porté à 437 000, même si quelque 103 000 personnes ont récemment regagné leurs foyers dans l'est du pays.

106. Au Moyen-Orient, la violence du conflit continue d'entraîner de lourdes pertes en vies humaines et de faire planer sur la vie quotidienne une ombre tragique. Durant l'été 2006, les frappes militaires au Liban et en Israël ont poussé plus d'un million de personnes au Liban et 300 000 en Israël à se déplacer. Environ 8 millions de civils irakiens, dont plus de 2,2 millions de déplacés et plus de 2 millions de réfugiés vivant pour la plupart en Syrie et en Jordanie, ont aujourd'hui besoin d'être secourus d'urgence.

107. En 2007, des Iraquiens principalement sont venus grossir encore les rangs des réfugiés dans le monde, dont le nombre, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, s'élèverait maintenant à 10 millions, sans compter les réfugiés palestiniens vivant dans la zone d'opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. On dénombre aujourd'hui 24,5 millions de déplacés dans le monde.

108. Depuis le milieu de l'année 2006, 227 millions de personnes ont souffert de catastrophes naturelles qui ont causé pour 40,6 milliards de dollars de dommages économiques. Les catastrophes d'origine météorologique, qui représentent 85 % de l'ensemble des catastrophes recensées, ont fait des millions de sinistrés dans des régions entières d'Asie et d'Afrique, causant la mort de 18 411 personnes et des pertes économiques de plus de 29,4 milliards de dollars.

109. Les catastrophes naturelles semblent devoir se multiplier en s'aggravant sous l'effet des changements climatiques, de l'urbanisation, de l'accroissement de la densité démographique et des déplacements de population, les Nations Unies et leurs partenaires continueront de venir en aide aux pays et collectivités sinistrés.

110. L'accès en toute sécurité et liberté indispensable à l'action humanitaire étant sérieusement remis en cause depuis juin 2006, des collectivités sinistrées sont livrées à la détresse. Ces 14 derniers mois, 24 travailleurs humanitaires ont été tués à Sri Lanka (21 en 2006 et 3 durant le premier semestre 2007), et 17 autres au Darfour. Plus de 115 véhicules humanitaires ont été détournés au Darfour durant la même période. Monnaie courante, les attaques (agressions, actes de banditisme et autres actes de violence) contre les travailleurs humanitaires viennent encore mettre à mal l'organisation des secours. Au Darfour, près d'un million de personnes sont par moments totalement livrées à elles-mêmes. L'aide humanitaire n'a guère pu être acheminée dans presque tout l'Iraq ni dans des régions clefs d'Afghanistan, de la Somalie ni encore dans le territoire palestinien occupé.

111. Les Nations Unies ont entrepris de renforcer leur dispositif d'intervention humanitaire selon une triple démarche. D'abord, en mars 2006, elles ont créé le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qui, solidement appuyé par des donateurs, vient contribuer grandement à accélérer et à permettre de mieux organiser le financement des interventions en présence de crises soudaines ou négligées. Ainsi, à la mi-août 2007, le Coordonnateur des secours d'urgence a réparti 471,6 millions de dollars du Fonds central entre 557 projets urgents destinés à sauver des vies dans 50 pays. Ensuite, elles ont appliqué le principe de l'unité d'action à l'occasion d'une dizaine de situations d'urgence humanitaire, l'idée étant de confier plus de responsabilités et de moyens aux différents secteurs, tout en organisant des activités de formation et d'autres initiatives à l'appui du réseau de coordonnateurs humanitaires. Enfin, toujours en 2007, elles ont de nouveau pris le parti de se rapprocher des organisations non gouvernementales, des autres organisations internationales et du secteur privé.

112. La multiplication des demandes d'aide humanitaire attendue pour les années à venir n'allant pas sans poser de difficultés dans l'acheminement de cette aide, j'ai exhorté tous les États Membres à accroître en conséquence leur concours à l'action humanitaire, les Nations Unies et leurs partenaires humanitaires étant pour leur part décidés à aider les gouvernements à se donner les moyens de faire face à la montée des besoins humanitaires.

Chapitre V

Renforcer l'Organisation des Nations Unies

113. Chaque jour qui passe, avec son cortège de nouveaux défis – crises humanitaires, violations des droits de l'homme, conflits armés et problèmes sanitaires et écologiques – nous rappelle la nécessité de renforcer l'Organisation. Celle-ci a été rarement appelée à intervenir à une telle échelle en faveur d'un si grand nombre de personnes. Je suis fermement résolu à lui insuffler une vie nouvelle et à renouveler la confiance dans une Organisation renforcée, efficace, efficiente, cohérente et responsable, résolument engagée dans le XXI^e siècle.

Organes intergouvernementaux

114. La réforme du Conseil de sécurité est restée l'un des thèmes principaux des débats de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. La Présidente de l'Assemblée, secondée par six facilitateurs, a conduit une concertation approfondie qui a permis aux États Membres d'examiner cette question importante sous tous ses aspects. Sur la base de ces travaux, les facilitateurs ont présenté à la Présidente deux rapports, les 19 avril et 26 juin 2007, dans lesquels, constatant l'engagement pris par les dirigeants du monde entier dans le Document final du Sommet de 2005 d'œuvrer à la réforme du Conseil de sécurité en tant que partie intégrante des réformes en cours de l'Organisation, ils concluaient que le statu quo était inacceptable pour l'écrasante majorité des États Membres. La principale recommandation présentée dans les rapports tend à voir les États Membres envisager une « formule intermédiaire » qui se veut une « solution de compromis » pour lever l'impasse. Les États Membres doivent continuer de chercher un terrain d'entente sur ce volet important du programme de réformes.

115. Le 2 août 2007, l'Assemblée générale a adopté par consensus sa résolution 61/292 intitulée « Revitaliser le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et améliorer son fonctionnement », dans laquelle elle dit la nécessité d'appliquer les résolutions antérieures relatives à sa revitalisation. À ce propos, les quatre débats thématiques informels (partenariats en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement : bilan et perspectives; égalité des sexes et autonomisation des femmes; civilisations et pari de la paix : obstacles et possibilités; changements climatiques : défi mondial) tenus, au cours de la soixante et unième session, ont été pour les États Membres une excellente occasion d'examiner certains des problèmes les plus pressants auxquels se heurte la communauté internationale. Je continuerai d'épauler les États Membres pour qu'ils continuent de renforcer les travaux de l'Assemblée.

116. En juillet 2007, au cours du débat de haut niveau qu'il a tenu dans le cadre de sa session de fond, le Conseil économique et social a procédé pour la toute première fois à l'examen ministériel annuel des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs et cibles de développement et a lancé le Forum pour la coopération en matière de développement, comme prescrit par le Sommet mondial de 2005 et l'Assemblée générale dans sa résolution 61/16. Ces deux nouveaux mécanismes feront du Conseil le moteur du renforcement de la responsabilité, de la cohérence et de la coordination dans la concrétisation des engagements en matière de développement. La session de fond de cette année a également coïncidé avec la

première Foire de l'innovation, qui a donné aux organismes des Nations Unies, aux entités du secteur privé et aux organisations non gouvernementales l'occasion de présenter leurs approches et projets novateurs pour l'élimination de la pauvreté et de la faim. Je vois dans le Conseil qui, nouvellement renforcé, sera mieux à même d'aider l'Organisation à prendre des mesures efficaces pour réaliser le partenariat mondial pour le développement, une instance importante pour la réalisation du programme de développement des Nations Unies.

Secrétariat

117. Lors du Sommet mondial de 2005, les États Membres ont réaffirmé leur détermination à renforcer l'Organisation des Nations Unies afin d'en accroître l'autorité et l'efficacité, et de lui donner les moyens de relever les multiples défis de notre époque. Les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées par la suite sur la réforme de l'Organisation tendent toutes à amener l'Organisation, notamment le Secrétaire général, à répondre plus strictement de l'exécution des mandats et de l'usage des ressources humaines et financières devant les États Membres.

118. Les États Membres ont également souhaité voir s'améliorer la gestion, notamment les méthodes de travail, ainsi que la transparence et le contrôle, le personnel devant observer quant à lui la plus stricte conduite. De surcroît, ils ont réaffirmé le principe, énoncé dans la Charte, selon lequel la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable.

119. Lorsque j'ai prêté serment, j'ai clairement signifié ma volonté de voir donner à l'Organisation les moyens de sa vocation. Je me suis aussi fermement engagé à faire du Secrétariat un modèle de transparence et de responsabilité, obéissant aux plus strictes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité. C'est pourquoi je veux que l'ONU soit mieux à même de gérer et de soutenir les opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi aussi la Vice-Secrétaire générale et moi-même avons tenu à montrer l'exemple en rendant publique notre situation financière. La réputation de l'Organisation tient au respect par chacun et par tous de la plus stricte déontologie. Nous appuyant sur le Bureau de la déontologie, nous entendons instituer de nouvelles politiques et des activités de formation qui permettent de cultiver l'intégrité, la transparence et la responsabilité.

120. Je suis déterminé à renforcer le dispositif de responsabilité que vous, les États Membres, avez demandé et dont j'ai fait une priorité. La Vice-Secrétaire générale a entrepris, en mon nom, d'entretenir chacun de mes principaux collaborateurs de son contrat de mission. Je vois là l'occasion non seulement d'asseoir de nouvelles traditions de souci des résultats, mais aussi de cultiver l'esprit d'équipe et la solidarité.

121. Je vois dans tous les mécanismes internes, dont le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et le Comité de gestion, salués par les États Membres et que j'entends reconduire, le moyen de renforcer le principe de responsabilité. Outils efficaces de sensibilisation, ces mécanismes devraient par ailleurs permettre d'amener les cadres, toutes catégories confondues, à observer plus strictement l'obligation de responsabilité.

122. Autant d'éléments indispensables si l'on veut au Secrétariat donner la suite voulue aux recommandations des organes de contrôle et tenir le cap de la réforme dans la discipline et la cohérence, surtout dans les mois à venir, au cours desquels nous allons concrétiser les améliorations envisagées dans les domaines suivants : mécanismes de contrôle interne, gestion des risques et dispositif de responsabilité; revalorisation du capital humain de l'Organisation, à la faveur du renforcement de la mobilité, de la formation et de l'organisation des carrières; nouveau système de justice interne; synchronisation de la mise en service d'un progiciel de gestion intégré et de la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public, qui facilitera l'avènement de méthodes de travail et de pratiques modernes grâce à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité de l'information financière notamment.

123. Ce train de réformes dont les États Membres seront saisis au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale devrait permettre de revaloriser le capital humain de l'Organisation, d'affiner les instruments de prise des décisions de gestion et les contrôles financiers et d'accélérer l'établissement de rapports de gestion plus pointus.

Coopération avec les organisations régionales

124. J'attache une grande importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, avec lesquelles je travaille en étroite collaboration sur de nombreux dossiers, allant de la paix et de la sécurité aux objectifs du Millénaire pour le développement, en passant par les changements climatiques. J'entends par ailleurs sacrifier à la tradition instituée par mes prédécesseurs de réunions de haut niveau avec les chefs des organisations régionales, qui en sont à leur septième édition depuis 1994, même si j'en réévalue la formule, l'idée étant d'en recentrer les travaux pour en rehausser l'utilité pratique.

125. Je m'emploie avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à resserrer encore la coopération avec les organisations régionales. À sa soixante et unième session, l'Assemblée a adopté 21 résolutions en faveur de la coopération dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, du développement, de l'environnement et du désarmement, auxquelles les départements du Secrétariat sont occupés à donner suite.

126. Par ailleurs, après avoir examiné, en mars 2007, les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, dans une déclaration de son président (S/PRST/2007/7), m'a demandé de lui faire dans un rapport des propositions sur la manière dont l'ONU pourrait mieux appuyer des mécanismes propres à resserrer la coopération et la coordination avec les organisations régionales sous l'empire du chapitre VIII. Je travaille à établir ce rapport en étroite concertation avec les organisations régionales.

Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies

127. Pour concrétiser son ambition et remplir sa mission, le système des Nations Unies pourrait certainement s'y prendre mieux. Dispersées, surtout au niveau des pays, ses interventions manquent de synergie au niveau mondial. À ce sujet, je considère que le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement propose des pistes de réflexion ambitieuses.

128. Ayant évalué les propositions du Groupe dans un rapport (A/61/836), je suis acquis au principe d'un système des Nations Unies plus fort et plus cohérent. Je souscris aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe qui tendent à permettre à l'Organisation d'aider les gouvernements qui œuvrent à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international. J'estime également bon de rapprocher lesdites recommandations du train de réformes de l'Organisation des Nations Unies afin de pouvoir tirer pleinement parti de la dynamique actuelle.

129. J'ai conféré à ce sujet avec les États Membres et la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, qui a mis en place un mécanisme d'examen des recommandations du Groupe, avec l'appui de ses deux Coprésidents, les Ambassadeurs de la Barbade et du Luxembourg. Il faut impérativement que l'accord se fasse sur un mécanisme propre à favoriser l'application des grands groupes de recommandations figurant dans le rapport.

130. Maintenant que nous sommes à mi-chemin de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il nous faut redoubler d'efforts pour faire de l'ONU une organisation qui soit mieux à même de relever les défis de l'heure. Ce que nous faisons pour lui donner les moyens de sa mission dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement intéresse directement les millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde entier qui comptent sur nous pour répondre à leurs besoins essentiels.

131. Je me réjouis à la perspective d'œuvrer étroitement avec les États Membres et les organes intergouvernementaux et appuierai l'application des recommandations du Groupe. Nous nous devons d'avoir pour ambition commune de donner au système des Nations Unies les moyens de répondre dans la cohérence aux besoins et aux attentes de toutes les populations de la planète.

Chapitre VI

Grands partenaires mondiaux

132. De plus en plus d'acteurs non étatiques de toutes sortes jouent un rôle important dans la vie internationale. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation s'est rapprochée encore de la société civile et du secteur privé pour faire face aux grands problèmes complexes de l'heure, qu'ils soient d'ordre politique, économique, social ou humanitaire ou intéressent les droits de l'homme et l'environnement, travailler en étroite collaboration avec la société civile mondiale lui étant désormais indispensable. Elle doit en effet de plus en plus s'assurer le concours des organisations non gouvernementales pour réaliser ses objectifs. Cette tendance semblant devoir se confirmer, l'Organisation gagnerait à faire montre de souplesse.

Société civile

133. Intervenant de taille dans l'activité de l'Organisation, la société civile ne cesse de gagner en importance. Au cours de l'année écoulée, le système des Nations Unies a continué de s'ouvrir à la société civile sous diverses formes et dans de multiples domaines, aussi bien autour de la table que sur le terrain.

134. Les États Membres prennent conscience du rôle vital de la société civile dans le règlement des grands problèmes que connaît la communauté internationale. Outre les trois débats organisés l'an dernier avec elle au sujet du sida, des pays les moins avancés et des migrations et du développement, la société civile a pris part aux débats thématiques informels tenus à l'invitation de la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Des représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales sont intervenus à l'occasion de l'examen ministériel annuel organisé depuis cette année dans le cadre de la session de fond du Conseil économique et social, ainsi que dans les tables rondes du Forum pour la coopération en matière de développement, en juillet de cette année; ils ont présenté leurs initiatives et données d'expérience en matière de lutte contre la pauvreté et la faim à l'occasion de la première Foire de l'innovation tenue pendant la session de fond du Conseil. En 2006, la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a offert aux membres des organisations non gouvernementales l'occasion de participer activement à la procédure d'examen, notamment en faisant connaître leur point de vue sur le document final pendant les négociations des États Membres.

135. En 2006, le Comité chargé des organisations non gouvernementales a accordé à 155 organisations non gouvernementales le statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Cette année, on dénombre au total 3 050 organisations de la société civile dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Lors du septième Forum mondial « Réinventer l'État », organisé à Vienne à la fin de juin 2007 par les Nations Unies, les États Membres ont été instamment priés de faire de la société civile une partenaire à part entière en matière de gouvernance.

136. Sur le terrain, la société civile joue un rôle vital dans les activités de nombreuses entités des Nations Unies, en apportant le savoir, l'expérience, la présence qu'il serait difficile à celles-ci d'égaliser. C'est ainsi que rien que pour le

Programme alimentaire mondial, le nombre de partenaires de la société civile est passé de 2 274 en 2005 à 3 255 en 2006.

137. Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats sert de point d'accès aux organisations de la société civile ainsi qu'aux entreprises, fondations et autres entités qui souhaitent s'associer à ces grands partenaires pour réaliser des objectifs internationaux d'intérêt mondial. Le Bureau offre des conseils sur les partenariats dans divers domaines : diversité biologique, changements climatiques, éducation, santé, télécommunications, eau et assainissement, et patrimoine mondial. Il facilite par ailleurs les campagnes de sensibilisation menées par l'ONU dans les domaines intéressant la sécurité des personnes (traite des êtres humains, pauvreté urbaine, violence sexiste, droits de l'homme, etc.).

138. Au cours du mois qui a suivi mon entrée en fonctions, j'ai dit qu'aucune initiative de développement des Nations Unies – que ce soit la défense d'une grande cause ou l'appui à des objectifs précis – ne pouvait véritablement aller de l'avant sans le soutien de la société civile. Chacun de nous doit veiller sans relâche à donner voix au chapitre à ce partenaire incontournable sur la scène mondiale, et chercher à faire également une place aux organisations de la société civile internationale des différentes régions du monde à l'occasion des conférences des Nations Unies.

Monde des affaires

139. Les entités du système des Nations Unies ne cessent de se rapprocher du secteur privé. En effet, elles voient de plus en plus dans cette solidarité – dans les domaines de la philanthropie, des projets en partenariat et du respect des valeurs universelles dans le monde de l'entreprise – un moyen efficace de promouvoir les buts prioritaires de l'Organisation. Les objectifs communs que sont l'ouverture des marchés, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement et l'insertion sociale ont suscité des partenariats et un rapprochement sans précédent.

140. Le Pacte mondial des Nations Unies et son Sommet des champions du Pacte mondial, que j'ai eu l'honneur de présider en juillet de cette année à l'Office des Nations Unies à Genève ont, au cours de l'année écoulée, conféré de nouvelles dimensions au programme d'activité de l'ONU. Réunissant un millier de dirigeants de tous les secteurs, ce sommet a prouvé que fonder les pratiques des entreprises sur les principes universels était à l'avantage de tous. Il a donné un nouvel élan aux initiatives pratiques ONU-monde des affaires axées sur les domaines comme le développement, l'éducation, les marchés financiers et l'eau. En définitive, le Sommet des champions a plaidé efficacement en faveur de l'association ONU-monde des affaires à l'échelle du système en démontrant que la responsabilité des entreprises et la coopération intersectorielle pouvaient contribuer puissamment à la réalisation des buts de l'Organisation.

141. Il reste toutefois à donner à l'ONU les moyens de sa politique de proximité avec le monde des affaires. Des progrès tangibles ont certes été accomplis ces 12 derniers mois, mais des problèmes subsistent, s'agissant notamment de partager des données d'expérience dans l'ensemble du système et de renforcer les effectifs au service de cette politique. L'Organisation doit continuer de rechercher les moyens de se rapprocher le plus possible du monde des affaires, sans remettre en cause son intégrité ni faillir à ses responsabilités.

Chapitre VII

Conclusion

142. Comme il ressort du présent rapport, l'Organisation, dans toutes les régions du monde, s'emploie à résoudre des problèmes pressants d'envergure planétaire. Son action multiforme reflète la fermeté et l'ampleur de l'engagement que nous avons pris de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Elle illustre aussi abondamment la nécessité et le potentiel d'un multilatéralisme agissant.

143. Tout laisse prévoir que l'ONU et les multiples services qu'elle rend continueront d'être très sollicités durant l'année qui vient. De tous les problèmes de longue date qui persistent aujourd'hui, la pauvreté est celui qui pèse sur l'existence du plus grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants. Nous vivons une époque où la richesse fantastique côtoie la misère endémique. Aussi est-il primordial que l'année prochaine, à mi-chemin de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous recentrions notre action et lui donnions une impulsion nouvelle afin que les OMD deviennent pour tous une réalité à l'horizon 2015. La santé est un domaine qui exigera un effort particulier. Comme l'on s'accorde à reconnaître la gravité des problèmes de santé d'ampleur mondiale désormais plus visibles, de nouveaux acteurs et de nouvelles sources de financement sont apparus ces dernières années, mais de grosses difficultés de coordination subsistent, et il importe de faire plus pour améliorer les systèmes de santé.

144. Renforcer l'appui aux opérations de maintien de la paix devra aussi figurer l'an prochain parmi nos premières préoccupations. Nous devons non seulement poursuivre et intensifier les réformes entreprises en ce sens, mais encore agir plus résolument dans le domaine de la consolidation de la paix et redoubler d'efforts pour prévenir les conflits.

145. L'année à venir nous offre aussi une chance de consolider les acquis de la lutte antiterroriste en entreprenant de mettre rapidement en œuvre l'instrument sans précédent que constitue la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée en 2006 par l'Assemblée générale.

146. Dans le domaine du désarmement, l'entreprise qui nous attend est fondamentale : nous attaquer aux blocages qui, depuis plusieurs années, paralysent les travaux des principales instances de négociation et entravent la mise en œuvre des instruments existants.

147. Le spectre du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité continue de hanter notre conscience collective. J'espère que l'année qui vient verra des progrès vers la concrétisation de la décision historique par laquelle les dirigeants réunis au Sommet de 2005 ont consacré la responsabilité de protéger.

148. L'ONU s'attaque et doit continuer de s'attaquer à des problèmes mondiaux qu'aucun État ne peut espérer résoudre seul. Pour son action face au plus redoutable d'entre eux, celui des changements climatiques, l'année à venir sera décisive. Il nous appartiendra de montrer que nous voulons vraiment nous lancer dans la recherche de solutions à ce problème qui engage le destin de l'humanité; ne manquons pas la chance qui s'offre à nous d'agir. Si ardues qu'ils soient, les problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale ne me paraissent pas insurmontables. Il est évident toutefois qu'ils ne pourront être résolus qu'au prix

d'un effort collectif associant de multiples acteurs, dont les États Membres, les représentants de la société civile et le secteur privé.

149. Le monde a plus que jamais besoin d'une Organisation des Nations Unies renouvelée, revigorée et plus souple, capable de répondre rapidement et utilement aux défis d'un monde en perpétuel devenir. Nous nous devons de mettre fin au divorce du discours et de l'action. Nous n'y parviendrons que si, d'ici un an, l'accord se fait sur les réformes fondamentales qui sont nécessaires pour permettre à l'Organisation de revaloriser son capital humain, de s'assujettir au principe de responsabilité, d'améliorer la performance de ses cadres et de moderniser son mode et ses méthodes de gestion.

150. En tant que Secrétaire général, je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que l'Organisation remplisse sa mission première, qui est de poursuivre les buts définis par la Charte. Unissons nos efforts pour faire de l'ONU une organisation capable de mieux répondre aux besoins les plus pressants et aux aspirations les plus nobles des citoyens du monde.

Annexe I

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2007) : tableaux statistiques

Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1

Population disposant de moins d'un dollar par jour en parité
de pouvoir d'achat^{a, b}

	(En pourcentage)		
	1990	1999	2004
Régions en développement	31,6	23,4	19,2
Afrique du Nord	2,6	2,0	1,4
Afrique subsaharienne	46,8	45,9	41,1
Amérique latine et Caraïbes	10,3	9,6	8,7
Asie de l'Est	33,0	17,8	9,9
Asie du Sud	41,1	33,4	29,5
Asie du Sud-Est	20,8	8,9	6,8
Asie occidentale	1,6	2,5	3,8
Communauté d'États indépendants	0,5	5,5	0,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	<0,1	1,3	0,7

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b Estimations de la Banque mondiale datant d'avril 2007.

Indicateur 2

Indice d'écart de la pauvreté^a

	(En pourcentage)	
	1990	2004
Régions en développement	9,3	5,4
Afrique du Nord	0,5	0,2
Afrique subsaharienne	19,5	17,5
Amérique latine et Caraïbes	3,5	3,0
Asie de l'Est	8,9	2,1
Asie du Sud	11,0	6,7
Asie du Sud-Est	5,1	1,5
Asie occidentale	0,4	0,9

	<i>(En pourcentage)</i>	
	1990	2004
Communauté d'États indépendants	0,1	0,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	0,2

^a Mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 3

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale^a

	<i>(En pourcentage)</i>	
	1990	2004
Régions développées	4,6	3,9
Afrique du Nord	6,2	6,3
Afrique subsaharienne	3,4	3,4
Amérique latine et Caraïbes	2,8	2,7
Asie de l'Est	7,1	4,5
Asie du Sud	7,2	6,7
Asie du Sud-Est	6,2	6,1
Asie occidentale	5,9	5,4
Communauté d'États indépendants	7,9	6,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	8,3	7,8

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Cible 2

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateur 4

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

a) Total

(En pourcentage)

	1990	2005
Régions en développement	33	27
Afrique du Nord	10	8
Afrique subsaharienne	33	29
Amérique latine et Caraïbes	11	7

	1990	2005
Asie de l'Est	19	7
Asie du Sud	53	46
Asie du Sud-Est	39	28
Asie occidentale	11	7
Océanie	–	–

b) *Par sexe (1996-2005)*

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	27	28	0,96
Afrique du Nord	8	7	1,14
Afrique subsaharienne	29	27	1,07
Amérique latine et Caraïbes	8	8	1,00
Asie de l'Est	10	11	0,91
Asie du Sud	43	46	0,93
Asie du Sud-Est	28	28	1,00
Asie occidentale	14	14	1,00
Océanie	–	–	–

Indicateur 5

Population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent.)

(En pourcentage)

	1990-1992	2001-2003
Régions en développement	20	17
Afrique du Nord	4	4
Afrique subsaharienne	33	31
Amérique latine et Caraïbes	13	10
Asie de l'Est	16	12
Asie du Sud	25	21
Asie du Sud-Est	18	12
Asie occidentale	6	9
Océanie	15	12
Communauté d'États indépendants	7 ^a	7
Communauté d'États indépendants (Asie)	16 ^a	20
Communauté d'États indépendants (Europe)	4 ^a	3

	1990-1992	2001-2003
Régions développées	<2,5 ^a	<2,5
Pays les moins avancés	22	19
Pays en développement sans littoral	38	36
Petits États insulaires en développement	23	19

^a Les données portent sur la période 1993-1995.

Objectif 2 Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 3

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 6

Taux net de scolarisation dans le primaire

a) *Total*

(Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire pour 100 enfants en âge de fréquenter l'école primaire)

	1990-1991	1998-1999	2004-2005
Monde	82,5	85,0	88,8
Régions en développement	80,2	83,5	87,9
Afrique du Nord	82,0	89,9	95,3
Afrique subsaharienne	53,7	57,4	70,4
Amérique latine et Caraïbes	86,8	93,8	96,7
Asie de l'Est	98,6	99,0	94,9
Asie du Sud	74,5	81,3	90,0
Asie du Sud-Est	93,8	91,8	93,8
Asie occidentale	80,8	84,9	86,4
Océanie	74,6	80,6	78,4
Communauté d'États indépendants	90,3	87,1	91,7
Communauté d'États indépendants (Asie)	88,6	93,0	94,0
Communauté d'États indépendants (Europe)	91,1	82,8	89,6
Régions développées	97,3	97,3	96,6
Pays les moins avancés	53,0	59,2	73,6
Pays en développement sans littoral	52,8	62,1	72,9
Petits États insulaires en développement	68,3	82,8	82,3

b) *Par sexe*

(Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire pour 100 enfants en âge de fréquenter l'école primaire)

	1990-1991		1998-1999		2004-2005	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	87,8	77,0	88,0	82,0	90,6	87,0
Régions en développement	86,5	73,8	86,8	79,9	89,9	85,7
Afrique du Nord	89,0	74,7	93,0	86,6	97,4	93,2
Afrique subsaharienne	57,6	49,9	60,5	54,3	73,1	67,5
Amérique latine et Caraïbes	87,6	86,5	94,4	93,2	96,6	96,7
Asie de l'Est	100,5	96,6	98,2	99,8	94,9	94,9
Asie du Sud	89,2	58,8	88,7	73,3	93,4	86,4
Asie du Sud-Est	96,1	92,1	93,6	90,0	95,0	92,7
Asie occidentale	87,4	73,7	89,5	80,2	89,6	83,0
Océanie	78,2	70,6	82,7	78,3	82,1	74,4
Communauté d'États indépendants	90,6	90,1	87,6	86,6	91,7	91,6
Communauté d'États indépendants (Asie)	88,9	88,3	93,5	92,5	94,4	93,6
Communauté d'États indépendants (Europe)	91,3	90,9	83,3	82,2	89,3	89,8
Régions développées	97,2	97,4	97,3	97,2	96,3	96,8
Pays les moins avancés	58,6	47,2	62,9	55,4	76,4	70,6
Pays en développement sans littoral	57,1	48,4	66,4	57,7	75,7	70,1
Petits États insulaires en développement	64,4	72,3	83,5	82,0	83,8	80,7

Indicateur 7

a) *Proportion d'écoliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire*

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales.)

b) *Taux d'achèvement de l'enseignement primaire^a*

	1998-1999			2004-2005		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Monde	82,8	85,8	79,7	87,6	89,8	85,1
Régions en développement	80,4	84,0	76,7	86,0	88,6	83,4
Afrique du Nord	86,4	90,2	82,5	93,9	96,7	91,1
Afrique subsaharienne	50,7	55,1	46,2	60,8	65,9	55,6
Amérique latine et Caraïbes	96,2	95,7	96,7	98,5	97,5	99,5
Asie de l'Est	101,8	101,6	102,0	100,1	100,3	99,8

	1998-1999			2004-2005		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Asie du Sud	71,2	78,5	63,4	84,1	87,9	80,0
Asie du Sud-Est	88,2	89,1	87,3	94,0	93,8	94,3
Asie occidentale	80,7	86,8	74,2	85,1	90,2	79,8
Océanie	64,5	65,2	63,7	61,4	64,8	57,7
Communauté d'États indépendants	93,3	93,8	92,8	97,1	97,4	96,8
Communauté d'États indépendants (Asie)	97,7	98,3	97,2	101,6	102,2	100,9
Communauté d'États indépendants (Europe)	90,9	91,3	90,5	93,8	93,8	93,7
Régions développées	98,7	98,1	99,3	97,7	98,7	96,7
Pays les moins avancés	48,7	53,2	44,0	56,8	60,9	52,6
Pays en développement sans littoral	55,3	61,5	49,0	62,0	66,7	57,2
Petits États insulaires en développement	73,5	73,2	73,9	76,0	76,3	75,7

^a Se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans la dernière année du primaire. Recueil de données mondiales sur l'éducation 2004 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde, Institut de statistique de l'UNESCO.

Indicateur 8

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes^a

(Pourcentage des 15 à 24 ans qui savent à la fois lire et écrire)

	1984-1994			1995-2004		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Monde	83,5	87,8	79,2	87,4	90,3	84,4
Régions en développement	80,2	85,4	75,0	85,0	88,5	81,4
Afrique du Nord	66,7	76,7	56,3	84,3	89,9	78,4
Afrique subsaharienne	64,4	71,0	58,4	67,8	72,2	63,8
Amérique latine et Caraïbes	93,7	93,3	94,2	96,0	95,6	96,5
Asie de l'Est	94,5	97,1	91,8	98,9	99,2	98,5
Asie du Sud	60,7	71,6	49,1	74,6	82,1	66,6
Asie du Sud-Est	94,9	95,9	93,9	96,2	96,4	96,0
Asie occidentale	88,5	93,8	82,9	91,8	95,5	88,0
Océanie	73,0	75,3	70,6	72,8	74,9	70,5
Communauté d'États indépendants	99,7	99,7	99,6	99,7	99,7	99,8
Communauté d'États indépendants (Asie)	99,7	99,7	99,7	99,8	99,8	99,7
Communauté d'États indépendants (Europe)	99,6	99,7	99,6	99,7	99,7	99,8

	1984-1994			1995-2004		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Régions développées	98,7	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4
Pays les moins avancés	56,3	64,0	49,1	62,3	67,9	57,1
Pays en développement sans littoral	60,3	66,4	54,8	63,6	67,5	60,2
Petits États insulaires en développement	85,7	86,0	85,4	86,5	86,4	86,6

^a Les moyennes régionales se calculent à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 9

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

(Taux brut de scolarisation)

a) Enseignement primaire

	1991	1999	2005
Monde	0,89	0,92	0,95
Régions en développement	0,87	0,91	0,94
Afrique du Nord	0,82	0,90	0,93
Afrique subsaharienne	0,84	0,86	0,89
Amérique latine et Caraïbes	0,97	0,97	0,96
Asie de l'Est	0,93	1,01	0,99
Asie du Sud	0,76	0,82	0,93
Asie du Sud-Est	0,96	0,96	0,97
Asie occidentale	0,83	0,87	0,91
Océanie	0,92	0,95	0,91
Communauté d'États indépendants	0,99	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants (Asie)	0,99	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants (Europe)	1,00	0,99	1,00
Régions développées	0,99	1,00	0,99
Pays les moins avancés	0,79	0,85	0,89

	1991	1999	2005
Pays en développement sans littoral	0,82	0,83	0,89
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,95

b) *Enseignement secondaire*

	1999	2005
Monde	0,91	0,94
Régions en développement	0,89	0,93
Afrique du Nord	0,93	0,97
Afrique subsaharienne	0,82	0,80
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,08
Asie de l'Est	0,95	1,00
Asie du Sud	0,74	0,83
Asie du Sud-Est	0,97	1,01
Asie occidentale	0,81	0,84
Océanie	0,94	0,92
Communauté d'États indépendants	0,99	0,97
Communauté d'États indépendants (Asie)	0,96	0,95
Communauté d'États indépendants (Europe)	1,00	0,97
Régions développées	1,00	1,00
Pays les moins avancés	0,77	0,81
Pays en développement sans littoral	0,81	0,82
Petits États insulaires en développement	1,06	1,04

c) *Enseignement supérieur*

	1999	2005
Monde	0,96	1,05
Régions en développement	0,78	0,91
Afrique du Nord	0,69	1,02
Afrique subsaharienne	0,69	0,63
Amérique latine et Caraïbes	1,12	1,17
Asie de l'Est	0,55	0,90
Asie du Sud	0,63	0,74
Asie du Sud-Est	0,92	0,99
Asie occidentale	0,82	0,89
Océanie	0,69	0,90
Communauté d'États indépendants	1,20	1,29
Communauté d'États indépendants (Asie)	0,89	1,05

	1999	2005
Communauté d'États indépendants (Europe)	1,27	1,33
Régions développées	1,19	1,28
Pays les moins avancés	0,57	0,63
Pays en développement sans littoral	0,74	0,85
Petits États insulaires en développement	1,21	1,60

Indicateur 10

Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes

(Aucune donnée n'a été présentée; voir notes de fin de document.)

Indicateur 11

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage)

	1990	1995	2000	2005
Monde	35,6	36,7	37,8	38,9
Afrique du Nord	19,8	19,8	18,6	20,1
Afrique subsaharienne	28,0	29,1	30,3	31,6
Amérique latine et Caraïbes	37,2	38,6	40,4	42,1
Asie de l'Est	37,8	38,8	39,5	40,5
Asie du Sud	13,1	14,9	16,7	18,1
Asie du Sud-Est	37,5	37,0	38,6	38,7
Asie occidentale	16,3	17,9	19,4	21,2
Océanie	28,5	31,7	35,2	37,8
Communauté d'États indépendants	48,8	49,3	50,2	51,2
Régions développées	43,5	44,8	45,7	46,6

Indicateur 12

Sièges occupés par des femmes au parlement national^a

(En pourcentage)

	1990	1997	2002	2007 ^b
Monde	12,8	11,4	13,8	17,1
Régions en développement	10,4	10,1	12,1	15,7
Afrique du Nord	2,6	1,8	2,2	8,1
Afrique subsaharienne	7,2	9,0	12,0	16,6
Amérique latine et Caraïbes	11,9	12,4	15,7	20,5
Asie de l'Est	20,2	19,3	20,2	19,5
Asie du Sud	5,7	5,9	4,9	13,0
Asie du Sud-Est	10,4	10,8	13,9	16,7
Asie occidentale	4,6	3,0	5,2	7,9

	1990	1997	2002	2007 ^b
Océanie	1,2	1,6	2,4	2,6
Communauté d'États indépendants	–	6,2	8,6	11,5
Communauté d'États indépendants (Asie)	–	7,0	8,8	10,4
Communauté d'États indépendants (Europe)	–	5,4	8,4	12,4
Régions développées	16,3	15,6	19,1	21,8
Pays les moins avancés	7,3	7,3	10,4	16,2
Pays en développement sans littoral	14,0	6,6	10,7	17,5
Petits États insulaires en développement	15,2	11,3	14,2	19,1

^a Chambre unique ou chambre basse seulement.

^b Au 31 janvier 2007.

Objectif 4 **Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

Cible 5 **Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans**

Indicateur 13

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

(Pour 1 000 naissances vivantes)

	1990	2005
Monde	95	76
Régions en développement	106	83
Afrique du Nord	88	35
Afrique subsaharienne	185	166
Amérique latine et Caraïbes	54	31
Asie de l'Est	48	27
Asie du Sud	126	82
Asie du Sud-Est	78	41
Asie occidentale	68	55
Océanie	80	63
Communauté d'États indépendants	49	40
Communauté d'États indépendants (Asie)	81	72
Communauté d'États indépendants (Europe)	27	17
Régions développées	12	6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	29	17

Indicateur 14
Taux de mortalité infantile^a

(Pour 1 000 naissances vivantes)

	1990	2005
Monde	65	52
Régions en développement	71	57
Afrique du Nord	66	30
Afrique subsaharienne	110	99
Amérique latine et Caraïbes	43	26
Asie de l'Est	37	23
Asie du Sud	87	62
Asie du Sud-Est	53	31
Asie occidentale	53	45
Océanie	59	47
Communauté d'États indépendants	39	33
Communauté d'États indépendants (Asie)	67	60
Communauté d'États indépendants (Europe)	21	14
Régions développées	10	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	25	14

^a Enfants de moins de 1 an.

Indicateur 15
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2005
Monde	73	77
Régions en développement	71	75
Afrique du Nord	85	95
Afrique subsaharienne	57	64
Amérique latine et Caraïbes	76	92
Asie de l'Est ^b	98	87
Asie du Sud	57	65
Asie du Sud-Est	72	80
Asie occidentale	80	91
Océanie	70	63
Communauté d'États indépendants	85	98
Régions développées	84	93
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	93	96

^a Pourcentage d'enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

^b La diminution enregistrée s'explique en grande partie par le fait que la Chine a utilisé des méthodes différentes pour calculer le pourcentage entre 1990 et 2005.

Objectif 5
Améliorer la santé maternelle

Cible 6
Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 16
Taux de mortalité maternelle^a

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2005.)

	2000
Monde	400
Régions en développement	450
Afrique du Nord	130
Afrique subsaharienne	920
Amérique latine et Caraïbes	190
Asie de l'Est	55
Asie du Sud	540
Asie du Sud-Est	210
Asie occidentale	190
Océanie	240
Communauté d'États indépendants	68
Régions développées	14

^a Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 17
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	1990	2005
Monde	47	59
Régions en développement	43	57
Afrique du Nord	40	75
Afrique subsaharienne	42	45
Amérique latine et Caraïbes	72	89
Asie de l'Est	51	83
Asie du Sud	30	38
Asie du Sud-Est	38	68
Asie occidentale	60	66
Océanie	–	–

	1990	2005
Communauté d'États indépendants	99	98
Communauté d'États indépendants (Asie)	97	93
Communauté d'États indépendants (Europe)	99	99
Régions développées	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	96	98

Indicateur 19^a

c) *Taux de contraception^b*

(En pourcentage)

	1990	2005
Monde	54,6	63,5
Régions en développement	52,0	62,7
Afrique du Nord	41,7	59,1
Afrique subsaharienne	12,3	21,3
Amérique latine et Caraïbes	62,4	71,5
Asie de l'Est	77,9	89,4
Asie du Sud	40,2	54,0
Asie du Sud-Est	47,0	59,7
Asie occidentale	50,1	49,7
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants (Asie)	50,4	60,5
Communauté d'États indépendants (Europe)	62,7	63,3
Régions développées	69,8	68,4

^a En mars 2007, le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a décidé de déplacer cet indicateur de l'Objectif 6 à l'Objectif 5.

^b Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, qui utilisent un moyen de contraception.

Objectif 6
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7
D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 18
Prévalence du VIH

(En pourcentage)

	1990		2002		2006	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>
Régions en développement	0,3	47	1,1	50	1,1	50
Afrique du Nord	<0,1	<0,1	<0,1	18	0,1	23
Afrique subsaharienne	2,0	54	5,9	58	5,7	59
Amérique latine et Caraïbes	0,2	26	0,5	32	0,6	33
Asie de l'Est	<0,1	15	0,1	22	0,1	28
Asie du Sud	0,1	21	0,6	27	0,7	28
Asie du Sud-Est	0,1	13	0,4	33	0,5	33
Asie occidentale	<0,1	<0,1	<0,1	16	0,1	20
Océanie	<0,1	23	1,2	55	1,6	59
Communauté d'États indépendants (Asie)	<0,1	^a	0,1	^a	0,2	25
Communauté d'États indépendants (Europe)	<0,1	19	0,9	30	1,3	31
Régions développées	<0,1	16	0,5	30	0,7	30

^a Données non disponibles; l'apparition de l'épidémie dans cette région étant récente, il n'y a pas de données disponibles pour les années précédentes.

Indicateur 19

a) *Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque (1999-2005)^a*

	Femmes		Hommes	
	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant utilisé un préservatif</i>	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant utilisé un préservatif</i>
Afrique subsaharienne	24	28	24	43
Asie du Sud	1	51	1	59

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant utilisé un préservatif</i>	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant utilisé un préservatif</i>
Communauté d'États indépendants (Asie)	–	–	3	54

^a Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans ayant déclaré avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire non régulier au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui avaient eu de tels rapports au cours des 12 derniers mois. Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

b) *Population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida (1999-2005)^a*

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant des connaissances complètes au sujet du VIH/sida</i>	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant des connaissances complètes au sujet du VIH/sida</i>
Afrique subsaharienne	35	24	20	31
Asie du Sud	1	21	1	17
Asie du Sud-Est	3	18	–	–
Communauté d'États indépendants (Asie)	5	6	–	–

^a Pourcentage de jeunes hommes et femmes qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida. Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 20

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans (1995-2005)^a

	<i>Nombre de pays ayant communiqué des chiffres</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Afrique subsaharienne	37	0,84

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux. Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Cible 8
D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression
du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 21

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales.)

Indicateur 22

Enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées
d'insecticide et enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen
de médicaments antipaludéens appropriés

- a) *Pourcentage d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide*
(1999-2006)

Afrique subsaharienne (35 pays)	5
Asie du Sud-Est (4 pays)	4

- b) *Pourcentage d'enfants atteints de fièvre traités au moyen de médicaments*
antipaludéens appropriés (2000-2006)

Régions en développement (46 pays)	22
Afrique subsaharienne (36 pays)	40
Asie du Sud (1 pays : l'Inde)	12
Asie du Sud-Est (5 pays)	2

Indicateur 23

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité
due à cette maladie (pour 100 000 habitants)^a

- a) *Incidence (Nombre de nouveaux cas)*

	1990	2000	2005
Monde	121	127	127
Régions en développement	148	150	149
Afrique du Nord	54	50	44
Afrique subsaharienne	148	253	281
Amérique latine et Caraïbes	100	68	57
Asie de l'Est	116	106	101
Asie du Sud	171	165	162
Asie du Sud-Est	272	231	215
Asie occidentale	54	44	39
Océanie	201	186	179

	1990	2000	2005
Communauté d'États indépendants	51	111	109
Communauté d'États indépendants (Asie)	60	104	116
Communauté d'États indépendants (Europe)	48	113	107
Régions développées	26	19	16
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	61	84	79

b) *Prévalence (Nombre de cas existants)*

	1990	2000	2005
Monde	292	265	213
Régions en développement	367	321	255
Afrique du Nord	59	53	44
Afrique subsaharienne	331	482	490
Amérique latine et Caraïbes	156	98	76
Asie de l'Est	319	267	204
Asie du Sud	531	427	290
Asie du Sud-Est	485	337	274
Asie occidentale	92	63	56
Océanie	590	457	341
Communauté d'États indépendants	83	163	137
Communauté d'États indépendants (Asie)	100	139	140
Communauté d'États indépendants (Europe)	78	171	136
Régions développées	31	22	16
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	102	123	88

c) *Mortalité*

	1990	2000	2005
Monde	27	26	21
Régions en développement	34	31	25
Afrique du Nord	5	4	3
Afrique subsaharienne	37	54	55
Amérique latine et Caraïbes	15	10	8
Asie de l'Est	24	20	15
Asie du Sud	44	40	29
Asie du Sud-Est	66	46	33

	1990	2000	2005
Asie occidentale	8	6	6
Océanie	52	41	32
Communauté d'États indépendants	9	18	17
Communauté d'États indépendants (Asie)	10	15	17
Communauté d'États indépendants (Europe)	9	19	17
Régions développées	3	2	2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9	11	11

^a À l'exclusion des séropositifs.

Indicateur 24

Cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) *Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation*

[Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif (en pourcentage)]

	2000	2005
Monde	28	60
Régions en développement	29	61
Afrique du Nord	84	92
Afrique subsaharienne	36	49
Amérique latine et Caraïbes	43	64
Asie de l'Est	30	78
Asie du Sud	15	58
Asie du Sud-Est	39	73
Asie occidentale	34	31
Océanie	12	26
Communauté d'États indépendants	11	32
Communauté d'États indépendants (Asie)	36	51
Communauté d'États indépendants (Europe)	3	25
Régions développées	22	55
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13	81

b) *Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation*

(En pourcentage)

	2000	2004
Monde	82	84
Régions en développement	82	84
Afrique du Nord	88	84
Afrique subsaharienne	72	74
Amérique latine et Caraïbes	81	82
Asie de l'Est	94	93
Asie du Sud	83	86
Asie du Sud-Est	86	87
Asie occidentale	80	83
Océanie	76	73
Communauté d'États indépendants	76	70
Communauté d'États indépendants (Asie)	78	75
Communauté d'États indépendants (Europe)	68	62
Régions développées	76	68
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	85	83

Objectif 7
Préserver l'environnement

Cible 9

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 25

Zones forestières

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent.)

(En pourcentage)

	1990	2000	2005
Monde	31,3	30,6	30,3
Afrique du Nord	1,3	1,5	1,5
Afrique subsaharienne	29,2	27,3	26,5
Amérique latine et Caraïbes	49,9	47,2	46,0
Caraïbes	23,4	24,9	26,1
Amérique latine	50,3	47,5	46,3

	1990	2000	2005
Asie de l'Est	16,5	18,1	19,8
Asie du Sud	14,0	14,3	14,2
Asie du Sud-Est	56,3	49,9	46,8
Asie occidentale	3,3	3,4	3,5
Océanie	68,3	65,0	63,4
Communauté d'États indépendants	38,6	38,7	38,6
Communauté d'États indépendants (Asie)	3,9	3,9	3,9
Communauté d'États indépendants (Europe)	46,6	46,7	46,7
Régions développées	30,4	30,7	30,8

Indicateur 26

Zones terrestres et marines protégées^a

(Superficie des zones protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale du territoire)

	1990	2000	2006	Total ^b
Monde	6,4	8,7	9,4	11,6
Régions en développement	6,9	9,7	10,4	14,4
Afrique du Nord	2,6	3,4	3,8	4,1
Afrique subsaharienne	8,6	9,1	9,4	12,9
Amérique latine et Caraïbes	9,2	13,3	14,5	21,2
Asie de l'Est	7,2	10,2	11,2	16,5
Asie du Sud	4,6	5,4	5,7	5,9
Asie du Sud-Est	4,2	7,1	7,9	11,0
Asie occidentale ^c	3,8	18,1	18,2	18,3
Océanie	0,5	1,2	1,3	3,7
Communauté d'États indépendants	1,8	3,1	3,1	11,9
Régions développées	10,0	12,3	13,8	15,1
Pays les moins avancés	7,5	8,4	8,5	11,0
Pays en développement sans littoral	8,3	10,9	11,0	12,3
Petits États insulaires en développement	3,4	15,2	15,3	17,3

^a Les rapports ayant été calculés à partir de nouvelles données sur la superficie totale du territoire, ils ne sont pas comparables aux chiffres communiqués dans les versions précédentes de l'annexe statistique.

^b Comprend les zones déclarées zones protégées qui ont été créées jusqu'en 2006.

^c La progression des chiffres enregistrée en 2000 et 2006 s'explique par la création, en 1994, d'une vaste zone protégée en Arabie saoudite.

Indicateur 27

*Consommation d'énergie pour 1 000 dollars de produit intérieur brut
(parité de pouvoir d'achat)*

(Aucune donnée n'a été présentée; voir notes de fin de document.)

Indicateur 28

*Émissions de dioxyde de carbone et consommation de substances
appauvrissant la couche d'ozone*

a) *Émissions de dioxyde de carbone^a*

	<i>Total (en millions de tonnes)</i>		<i>Par habitant (en tonnes)</i>	
	<i>1990</i>	<i>2004</i>	<i>1990</i>	<i>2004</i>
Monde	22 716	29 000	4,3	4,5
Régions développées	9 657	12 496	10,3	12,4
Régions en développement	6 866	12 392	1,7	2,4
Afrique du Nord	227	476	1,9	3,2
Afrique subsaharienne	462	676	0,9	0,9
Amérique latine et Caraïbes	1 095	1 430	2,5	2,6
Asie de l'Est	2 924	5 603	2,4	4,0
Asie du Sud	991	1 956	0,8	1,3
Asie du Sud-Est	486	1 076	1,1	2,0
Asie occidentale	675	1 166	4,9	6,1
Océanie	6	8	0,9	0,9
Communauté d'États indépendants	3 207	2 357	11,4	8,4
Communauté d'États indépendants (Asie)	506 ^b	430	7,6	5,8
Communauté d'États indépendants (Europe)	2 701 ^b	1 928	12,6	9,4
Pays visés à l'annexe I ^c	14 634	14 667	13,0	12,4

b) *Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone^d*

(En tonnes de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>
Régions en développement	247 680	212 516	79 365
Afrique du Nord	14 034	10 826	5 294
Afrique subsaharienne	23 406	9 512	2 958
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 087	14 488
Asie de l'Est	103 217	105 762	36 663
Asie du Sud	3 337	28 161	7 971
Asie du Sud-Est	21 108	16 809	7 685

	1990	2000	2005
Asie occidentale	11 435	11 855	5 070
Océanie	47	129	27
Communauté d'États indépendants	139 453	27 585	1 160
Communauté d'États indépendants (Asie)	2 738	928	234
Communauté d'États indépendants (Europe)	136 716	26 657	926
Régions développées	826 801	24 056	10 352
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6 239	964	408
Pays les moins avancés	1 420	4 716	2 409
Pays en développement sans littoral	3 354	2 385	1 063

^a Comprend les émissions liées à la consommation de combustibles solides, à la consommation de combustibles liquides, à la consommation de gaz, à la production de ciment et à la combustion de gaz de torchères (*Source* : Carbon Dioxide Information Analysis, Ministère de l'énergie des États-Unis).

^b Données de 1992.

^c Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine qui sont regroupés dans le cadre de la Communauté d'États indépendants) et qui font rapport au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de communiquer des rapports annuels. Ne comprend pas les émissions ni les absorptions provenant de l'utilisation des sols, des modifications dans l'occupation des sols et l'exploitation forestière.

^d Les différences enregistrées par rapport aux rapports précédents s'expliquent par un changement dans le traitement des valeurs manquantes au moment de calculer les données globales régionales.

Indicateur 29

Proportion de la population utilisant des combustibles solides

(Aucune donnée n'a été présentée; voir notes de fin de document.)

Cible 10

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 30

Population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent.)

(En pourcentage)

	1990			2004		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	78	95	64	83	95	73
Régions en développement	71	93	60	80	92	70
Afrique du Nord	89	95	82	91	96	86
Afrique subsaharienne	49	82	36	56	80	42
Amérique latine et Caraïbes	83	93	60	91	96	73
Asie de l'Est	71	99	59	78	93	67
Asie du Sud	72	90	66	85	94	81
Asie du Sud-Est	76	93	68	82	89	77
Asie occidentale	85	94	70	91	97	79
Océanie	51	92	39	51	80	40
Communauté d'États indépendants	92	97	84	92	99	80
Régions développées	100	100	99	99	100	95

Indicateur 31

Population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent.)

(En pourcentage)

	1990			2004		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	49	79	26	59	80	39
Régions en développement	35	68	17	50	73	33
Afrique du Nord	65	84	47	77	91	62
Afrique subsaharienne	32	52	24	37	53	28
Amérique latine et Caraïbes	68	81	36	77	86	49
Asie de l'Est	24	64	7	45	69	28
Asie du Sud	20	54	8	38	63	27
Asie du Sud-Est	49	70	40	67	81	56
Asie occidentale	81	97	55	84	96	59
Océanie	54	80	46	53	80	43
Communauté d'États indépendants	82	92	63	83	92	67
Régions développées	100	100	99	99	100	98

Cible 11
Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie
d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 32

Citadins vivant dans des taudis^a

(En pourcentage)

	1990	2001	2005
Régions en développement	46,5	42,7	36,5
Afrique du Nord	37,7	28,2	14,5
Afrique subsaharienne	72,3	71,9	62,2
Amérique latine et Caraïbes	35,4	31,9	27,0
Asie de l'Est	41,1	36,4	36,5
Asie du Sud	63,7	59,0	42,9
Asie du Sud-Est	36,8	28,0	27,5
Asie occidentale	26,4	25,7	24,0
Océanie	24,5	24,1	24,1
Communauté d'États indépendants (Asie)	30,3	29,4	29,4
Communauté d'États indépendants (Europe)	6,0	6,0	6,0

^a Citadins soumis à l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) et habitations faites de matériaux non durables. La diminution du pourcentage de la population soumise à des conditions de taudis est due principalement à la modification de la définition de ce qui constitue une installation sanitaire adéquate. En 2005, seule une proportion des ménages utilisant des fosses d'aisance étaient comptabilisés parmi les ménages vivant dans un taudis, alors qu'en 1990 et 2001, tous les ménages utilisant des fosses d'aisance étaient comptabilisés dans cette catégorie. Cela concerne surtout les pays où l'utilisation de fosses d'aisance est plus courante, comme en Afrique subsaharienne.

Objectif 8
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12
Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier
multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international

Cible 13

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Cible 14

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 15

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 33

Montant net de l'APD totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE)

a) *Montant total de l'aide*

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2003	2004	2005	2006 ^a
Ensemble des pays en développement	52,7	58,3	69,1	79,4	106,8	103,9
Pays les moins avancés	15,2	15,9	22,5	23,5	25,6	–

b) *Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD/OCDE*

(En pourcentage)

	1990	2002	2003	2004	2005	2006 ^a
Ensemble des pays en développement	0,33	0,23	0,25	0,26	0,33	0,30
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,08	0,08	–

^a Chiffres préliminaires.

Indicateur 34

Part de l'APD bilatérale sectorielle des pays du CAD/OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005
En pourcentage	7,3	10,6	13,9	16,8	15,3
En milliards de dollars des États-Unis	2,4	3,1	4,0	5,7	7,6

Indicateur 35

APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée^a

	1990	2003	2004	2005
En pourcentage	67,6	91,8	91,3	92,0
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	30,8	48,9

^a Sur la base d'environ 40 % des engagements totaux des pays du CAD au titre de l'APD car il n'est pas tenu compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non.

Indicateur 36

APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2004	2005
En pourcentage	6,2	7,1	6,9	6,3
En milliards de dollars des États-Unis	6,9	10,2	11,7	11,9

Indicateur 37

APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2004	2005
En pourcentage	2,7	2,8	2,8	3,0
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,7	2,0	2,5

Accès aux marchés

Indicateur 38

Importations des pays développés (en valeur) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2002	2005
a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement	53	54	63	66	76
Pays les moins avancés	68	81	75	75	82
b) À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement	54	54	65	68	75
Pays les moins avancés	78	78	70	70	79

Indicateur 39

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2002	2005
a) Produits agricoles					
Pays en développement	10,6	10,0	9,4	9,5	8,9
Pays les moins avancés	4,0	3,7	3,7	2,8	3,1
b) Textiles					
Pays en développement	7,3	7,0	6,6	6,0	5,3
Pays les moins avancés	4,5	4,3	4,0	3,8	3,2
c) Vêtements					
Pays en développement	11,4	11,2	10,8	10,7	8,9
Pays les moins avancés	8,1	8,0	7,8	8,1	6,6

Indicateur 40

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2004	2005 ^a
En pourcentage du produit intérieur brut des pays de l'OCDE	1,90	1,17	1,14	1,10
En milliards de dollars des États-Unis	329	350	378	385

^a Chiffres préliminaires.

*Indicateur 41**APD allouée au renforcement des capacités commerciales*

(En pourcentage de l'APD sectorielle totale)

	2001	2002	2003	2004	2005
Monde	4,4	3,9	4,4	3,6	3,5

Viabilité du niveau d'endettement*Indicateur 42**Pays pauvres très endettés ayant atteint leur point de décision ou leur point d'achèvement*

	2000	2007
Ayant atteint leur point d'achèvement	1	22
Ayant atteint leur point de décision mais pas leur point d'achèvement	21	8
N'ayant pas encore été examinés pour le point de décision	16	10
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	38	40

*Indicateur 43**Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale*

(En milliards de dollars des États-Unis, cumulatif)

	2000	2006
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	34	59

*Indicateur 44**Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et de services*

	1990	2000	2005
Régions en développement	18,5	12,7	7,4
Afrique du Nord	39,8	17,1	10,5
Afrique subsaharienne	11,8	9,2	7,1
Amérique latine et Caraïbes	20,6	21,7	14,5
Asie de l'Est	10,5	5,1	1,0
Asie du Sud	17,7	13,7	8,7
Asie du Sud-Est	16,3	6,5	5,0

	1990	2000	2005
Asie occidentale	23,9	15,5	16,4
Océanie	14,0	6,8	4,8
Communauté d'États indépendants	3,7 ^a	8,4	8,9
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7,8	11,8	9,0
Pays les moins avancés	17,7	10,9	6,5

^a Données pour 1994.

Cible 16

En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif

Indicateur 45

Taux de chômage des 15 à 24 ans

a) *Total*

	1995	2000	2006 ^a
Monde	12,3	13,4	13,6
Afrique du Nord	32,6	31,6	29,8
Afrique subsaharienne	17,8	18,7	18,3
Amérique latine et Caraïbes	14,5	16,3	16,5
Asie de l'Est	7,0	8,0	7,4
Asie du Sud	10,8	11,6	11,0
Asie du Sud-Est	9,8	12,8	17,9
Asie occidentale	19,2	19,0	22,7
Océanie	8,1	7,5	6,6
Communauté d'États indépendants	19,9	21,2	17,1
Régions développées	15,8	13,6	13,3

b) *Par sexe*

	1995		2000		2006 ^a	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	12,4	12,1	13,4	13,5	13,5	13,7
Afrique du Nord	29,6	40,3	28,6	39,0	26,0	38,9
Afrique subsaharienne	18,3	17,1	19,3	17,9	18,9	17,5
Amérique latine et Caraïbes	12,5	18,0	13,6	20,5	13,3	20,9
Asie de l'Est	8,1	5,8	9,3	6,6	8,6	6,2
Asie du Sud	10,3	11,9	10,8	13,4	10,5	12,3
Asie du Sud-Est	9,6	10,0	12,7	13,0	17,8	18,2

	1995		2000		2006 ^a	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Asie occidentale	19,2	19,2	18,4	20,7	21,5	25,8
Océanie	8,4	7,7	7,8	7,1	6,9	6,3
Communauté d'États indépendants	19,6	20,1	20,6	22,1	15,9	18,7
Régions développées	15,5	16,2	13,7	13,5	13,9	12,6

^a Chiffres préliminaires.

Indicateur 45

a) Rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes

	1995	2000	2006 ^a
Monde	2,9	3,1	3,1
Afrique du Nord	3,3	3,2	3,4
Afrique subsaharienne	3,6	3,2	3,2
Amérique latine et Caraïbes	2,7	2,8	2,9
Asie de l'Est	2,8	2,7	2,7
Asie du Sud	3,6	4,0	2,9
Asie du Sud-Est	4,5	5,1	5,2
Asie occidentale	3,1	3,0	2,8
Océanie	3,8	3,7	3,8
Communauté d'États indépendants	2,6	2,5	2,4
Régions développées	2,4	2,4	2,4

^a Chiffres préliminaires.

Indicateur 45

b) Part des jeunes dans le chômage total

(En pourcentage)

	1995	2000	2006 ^a
Monde	46,4	45,4	44,2
Afrique du Nord	53,5	52,0	49,4
Afrique subsaharienne	62,8	60,0	60,7
Amérique latine et Caraïbes	49,5	47,4	44,6
Asie de l'Est	46,6	39,0	38,1
Asie du Sud	54,1	55,3	46,3
Asie du Sud-Est	60,7	61,6	58,7
Asie occidentale	51,3	49,0	46,4
Océanie	59,2	57,9	58,2

	1995	2000	2006 ^a
Communauté d'États indépendants	31,5	29,9	29,2
Régions développées	30,0	28,2	27,1

^a Chiffres préliminaires.

Cible 17

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateur 46

Population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement^a

(Pourcentage de la population à un stade avancé de l'infection à VIH qui a accès à des médicaments antirétroviraux)

	2006
Monde ^b	28
Afrique du Nord	35
Afrique subsaharienne	28
Amérique latine et Caraïbes	72
Asie de l'Est	26
Asie du Sud	9
Asie du Sud-Est	49
Asie occidentale	37
Océanie	10
Communauté d'États indépendants	10

^a Le pourcentage repose sur une estimation du nombre de personnes ayant besoin d'un traitement antirétroviral qui en reçoivent un.

^b Ne concerne que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Cible 18

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, profitent au plus grand nombre

Indicateur 47

Lignes fixes et abonnés à un service de téléphonie mobile

a) *Lignes fixes*

(Pour 100 habitants)

	1990	2005
Monde	9,9	19,4
Régions en développement	3,1	13,7
Afrique du Nord	2,9	10,7
Afrique subsaharienne	1,0	1,5
Amérique latine et Caraïbes	6,3	17,7
Asie de l'Est	2,4	27,7
Asie du Sud	0,7	5,0
Asie du Sud-Est	1,3	8,2
Asie occidentale	9,8	18,1
Océanie	3,4	4,3
Communauté d'États indépendants	12,4	23,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13,8	24,3
Régions développées	44,2	52,4
Pays les moins avancés	0,3	0,9
Pays en développement sans littoral	2,3	3,0
Petits États insulaires en développement	7,1	12,6

b) *Abonnés à un service de téléphonie mobile*

(Pour 100 habitants)

	1990	2005
Monde	0,2	34,1
Régions en développement	–	25,1
Afrique du Nord	–	29,8
Afrique subsaharienne	–	12,4
Amérique latine et Caraïbes	–	43,3
Asie de l'Est	–	33,2
Asie du Sud	–	8,0
Asie du Sud-Est	0,1	25,9
Asie occidentale	0,1	43,1
Océanie	–	8,1

	1990	2005
Communauté d'États indépendants	–	55,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	–	62,1
Régions développées	1,2	85,1
Pays les moins avancés	–	5,0
Pays en développement sans littoral	–	6,8
Petits États insulaires en développement	0,2	31,8

Indicateur 48

Population utilisant l'Internet

a) *Micro-ordinateurs*

(Aucune donnée n'a été présentée; voir notes de fin de document.)

b) *Internautes*

(Pour 100 habitants)

	1990	2002	2005
Monde	0,3	10,1	15,30
Régions en développement	–	4,3	8,60
Afrique du Nord	–	2,6	8,30
Afrique subsaharienne	–	1,0	2,80
Amérique latine et Caraïbes	–	8,2	15,20
Asie de l'Est	–	7,0	11,70
Asie du Sud	–	1,5	5,10
Asie du Sud-Est	–	4,6	9,20
Asie occidentale	–	6,3	10,50
Océanie	–	3,6	5,20
Communauté d'États indépendants	–	3,1	11,90
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	–	7,5	18,80
Régions développées	0,3	42,9	53,04
Pays les moins avancés	–	0,3	1,10
Pays en développement sans littoral	–	0,8	1,70
Petits États insulaires en développement	–	8,7	13,30

Sources : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2007 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Data ».

La Communauté d'États indépendants (CEI) se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique « Régions développées » regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la CEI), l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays d'Europe en transition économique, sauf ceux qui figurent séparément dans les tableaux à la rubrique « Pays en transition d'Europe du Sud-Est ».

Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a décidé, à sa onzième séance, d'éliminer du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement les indicateurs suivants : l'indicateur 10 (taux d'alphabetisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes); l'indicateur 27 [consommation d'énergie pour 1 000 dollars de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)]; l'indicateur 29 (proportion de la population utilisant des combustibles solides); et l'indicateur 48 a), nombre de micro-ordinateurs utilisés pour 100 personnes.

Annexe II

Cadre révisé de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, comprenant les nouvelles cibles et les nouveaux indicateurs recommandés par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

Au Sommet mondial de 2005 (voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde entier ont ajouté quatre cibles à celles qu'ils s'étaient engagés à atteindre dans la Déclaration du Millénaire. Dans sa décision 61/504, l'Assemblée générale a pris note du rapport sur l'activité de l'Organisation, dans lequel le Secrétaire général recommandait l'adoption de quatre nouvelles cibles (A/61/1, par. 24).

Le travail technique de sélection d'indicateurs appropriés pour les nouvelles cibles a été exécuté par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, coordonné par le Département des affaires économiques et sociales. Le groupe est chargé d'établir des statistiques et d'analyser les tendances touchant la réalisation des objectifs, ainsi que d'examiner les questions méthodologiques et techniques se rapportant aux indicateurs.

On trouvera ci-après le cadre de suivi révisé, qui comprend les nouvelles cibles et les indicateurs correspondants recommandés par le Groupe.

Le cas échéant, les indicateurs seront dédoublés pour que les différences entre les sexes et entre les villes et les campagnes apparaissent.

Objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Objectifs et cibles*</i> (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	<i>Indicateurs de suivi des progrès*</i>
Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) ^a 2. Indice d'écart de la pauvreté 3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif**	Taux de croissance du PIB par personne occupée Ratio emploi/population Proportion de la population occupée disposant de moins d'un dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat) Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 5. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal
Objectif 2. Rendre l'enseignement primaire universel	
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire** 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes**
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. (supprimé) ^b

<i>Objectifs et cibles*</i> (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	<i>Indicateurs de suivi des progrès*</i>
	11. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié 19c. Taux de contraception ^c
Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	Taux de natalité parmi les adolescentes Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) Besoins de planification familiale non couverts
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7. D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida	18. Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans 19a. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 19b. Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida 20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
Cible 8. D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves	21. Incidence** du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

<i>Objectifs et cibles*</i> (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	<i>Indicateurs de suivi des progrès*</i>
	22. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide et proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés** 23. Incidence** et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
Objectif 7. Préserver l'environnement	
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles	25. Proportion de zones forestières 27. (supprimé) ^d 28. Émissions de CO ₂ par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat), et consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone** 29. (supprimé) ^e Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau
Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010**	26. Proportion de zones terrestres et marines protégées** Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base	30. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée** 31. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées**
Cible 11. Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	32. Proportion de citoyens vivant dans des taudis ^f **

Objectifs et cibles* (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès*
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international</p> <p>Cible 13. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p> <p>Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p> <p>Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme</p>	<p>Certains des indicateurs ci-dessous font l'objet d'un suivi distinct pour les pays les moins avancés, l'Afrique, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.</p> <p><i>Aide publique au développement (APD)</i></p> <p>33. Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD)/OCDE</p> <p>34. Part de l'APD sectorielle des pays du CAD/OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>35. Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée</p> <p>36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p><i>Accès aux marchés</i></p> <p>38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits</p> <p>39. Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement</p> <p>40. Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p> <p>41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p>

<i>Objectifs et cibles*</i> <i>(énoncés dans la Déclaration du Millénaire)</i>	<i>Indicateurs de suivi des progrès*</i>
	<p><i>Viabilité du niveau d'endettement</i></p> <p>42. Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)</p> <p>43. Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale**</p> <p>44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
Cible 16. Remplacée par la nouvelle cible se rapportant à l'objectif 1	45. (Remplacé par les nouveaux indicateurs se rapportant à l'objectif 1) ^g
Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement
Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre	<p>47a. Nombre de lignes téléphoniques pour 100 personnes**</p> <p>47b. Pourcentage de la population abonné à un service de téléphonie mobile**</p> <p>48. Pourcentage de la population utilisant l'Internet**</p>

* Les cibles et indicateurs seront numérotés selon la procédure interinstitutions du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

** Reformulé pour des raisons techniques afin de présenter les données plus clairement.

^a Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

^b Indicateur remplacé : « Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes ».

^c Indicateur se rapportant précédemment à l'objectif 6.

^d Indicateur remplacé : « Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat) ».

^e Indicateur remplacé : « Pourcentage de la population utilisant des combustibles solides ».

^f La proportion effective d'habitants de taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce); et d) habitations faites de matériaux non durables.

^g Indicateur remplacé : « Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global ».

